



République Française  
**VILLE DE TOULON**

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales  
Pôle Assemblées  
Tél. 04.94.36.89.25  
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr

## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULON**

### **SEANCE PUBLIQUE DU** **VENDREDI 20 MAI 2022**

### **PROCES-VERBAL**

**Ville de Toulon**  
**Conseil Municipal**  
**du Vendredi 20 Mai 2022**

**M. Hubert FALCO - MAIRE - PRESENT**

**ADJOINTS**

M. CHENEVARD .....  
MME MASSI .....  
M. CAVANNA .....  
MME TURBATTE .....  
M. TAINGUY .....  
MME PIN .....  
M. JEROME .....  
MME ANDREOTTI .....  
M. CAZAUX .....  
MME JANVIER .....  
M. MAHALI .....

MME MONDONE .....  
M. DE SAINT-SERNIN .....  
MME AUDIBERT .....  
M. BONNET .....  
MME CHAMBON .....  
M. MORENO .....  
MME BERARD .....  
M. CHARRETON .....  
MME DEPALLENS .....  
M. MASCARO .....  
MME GHERARDI .....

**CONSEILLERS MUNICIPAUX**

MME LEVY .....  
M. LE BERRE .....  
M. LEONI .....  
M. TROUILLAS .....  
M. RAYNAUD .....  
MME GENETELLI .....  
M. TANGUY .....  
M. GUTIERREZ .....  
MME JOUVE .....  
M. CAMPUS .....  
M. BONNEFOY .....  
MME MANZANARES .....  
M. BROCHOT .....  
MME BIZAT .....  
M. PARDIGON .....  
MME FORTIAS .....  
M. PELLETIER .....  
MME MOUSSAOUI .....

MME PASQUALI-CERNY .....  
MME DRIDI .....  
MME LAYEC .....  
MME DIR .....  
M. PELISSOU .....  
MME VALLIORGUES .....  
MME VEYRAT-MASSON .....  
MME DIAZ .....  
M. DHO .....  
M. KOUTSEFF .....  
MME ROUSSEL .....  
MME LAVALETTE .....  
M. NAVARRANNE .....  
M. LEROY .....  
MME BRUNEL .....  
M. DE UBEDA .....  
MME DEPALLENS .....  
MME MUSCHOTTI .....

# CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

## SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 20 MAI 2022

### SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SEANCE.....	4
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2022 .....	5
COMPTE RENDU DES DECISIONS.....	5
EDUCATION .....	6
ENFANCE.....	17
RESSOURCES HUMAINES.....	18
FINANCES.....	22
MARCHES PUBLICS .....	45
CULTURE .....	47
MEDIATHEQUES .....	49
EXPOSITIONS .....	53
PROPRIETES FONCIERES .....	56
DEFI CLIMATIQUE .....	58
AMENAGEMENT DURABLE.....	60
DYNAMISATION COMMERCIALE .....	61
COMMUNICATION .....	68
TRAVAUX COMMUNAUX.....	70
CLOTURE DE LA SEANCE .....	75

## CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

### SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 20 MAI 2022

#### OUVERTURE DE LA SEANCE

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 20 mai à 9 heures 00, le Conseil Municipal de Toulon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle André SEGUIN de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire de Toulon, Hubert FALCO.

**– La séance est ouverte à 9 H 00 –**

#### **M. FALCO :**

Je déclare ouverte notre séance publique, et je demande à notre benjamine de procéder à l'appel.

#### **APPEL NOMINAL**

**– Madame DIAZ, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal –**

***(Cf. liste de présence en début de procès-verbal)***

Observations faites par M. le Maire durant l'appel :

Mme GHERARDI

Elle a donné pouvoir à Mme MASSI ;

M. LEONI

Il a donné pouvoir à Mme GENETELLI ;

Mme LAYEC

Elle a donné pouvoir à Mme PASQUALI-CERNY ;

Mme VALLIORGUES

Elle a donné pouvoir à M. de SAINT-SERNIN ;

M. DHO

Il a donné pouvoir à M. PELISSOU.

-O-

# **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2022**

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS**

*(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

### **M. FALCO :**

Mes chers collègues, nous pouvons donc valablement délibérer. Je vais mettre aux voix, si vous le permettez, le compte rendu des décisions, et bien sûr l'adoption, en premier, du procès-verbal de la séance du 25 mars 2022.

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Ils sont adoptés, et je vous en remercie.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2022 est adopté à l'unanimité.**

**Acte est pris du compte rendu des décisions.**

-O-

## EDUCATION

**Rapporteur : Madame Josée MASSI,  
2<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**02.1.01**

**Signature de la convention cadre triennale de la Cité Educative étendue de Toulon**

**M. FALCO :**

Madame MASSI.

**Mme MASSI :**

Merci, Monsieur le Maire. La première délibération, concerne la signature de la convention cadre triennale de la Cité Educative étendue de Toulon. Les cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle. Ce label et les moyens supplémentaires affectés par l'Etat n'ont été accordés qu'aux territoires éligibles, où les acteurs ont proposé une stratégie volontaire et ambitieuse.

Pour Toulon, cela a été fait en cohérence avec la CTG, puisque nous avons déjà signé avec la CAF une Convention Territoriale Globale, et il n'était pas question de faire un millefeuille, nous avons donc associé la CAF.

Pour Toulon, il y a deux Cités Educatives, qui regroupent les quartiers de Saint-Jean à Sainte Musse, ainsi que La Beaucaire, Pontcarral, le grand Jonquet et la Florane. Il sera donc proposé ces deux cités éducatives pour un montant de 2,4 millions d'euros sur trois années scolaires, soit 400 000 euros par an et par cité éducative.

Les actions en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse proposées seront :

- Conforter le rôle de l'école, c'est-à-dire favoriser la mixité sociale et scolaire,
- Développer l'innovation,
- Renforcer l'attractivité des établissements,
- Faciliter le parcours des familles, tout ce qui est handicap, prévention, hygiène et santé,
- Maintenir une offre adaptée en fonction des tranches d'âge,
- Enfin, structurer l'offre globale pour la rendre plus visible, c'est-à-dire l'ouverture au culturel, au sport et l'accès au numérique.

**M. FALCO :**

Mes chers collègues, Monsieur DE UBEDA, vous avez la parole.

**M. DE UBEDA :**

Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons cette délibération. Néanmoins, nous voulons donner notre opinion et exprimer quelques réserves.

Le principe est positif ; il s'agit de donner des moyens supplémentaires en complément des politiques publiques, dites « Politique de la Ville ». C'est d'abord cet apport financier, la reconnaissance, que la question des moyens, contrairement au dogme ultralibéral, est une question essentielle. Les investissements vertueux sont indispensables pour préparer l'avenir. C'est vrai pour l'Etat, mais ça l'est aussi pour les villes, notamment la nôtre.

De fait, ces aides ne sont qu'une petite partie de ce qu'il faudrait faire pour compenser des années de baisse relative des moyens, et répondre aux immenses besoins d'éducation. Nous nous félicitons toutefois de cet apport pour la Ville de Toulon et ses habitants.

Les incertitudes sont toutefois nombreuses. Je remercie Madame MASSI de nous avoir reçu à ce sujet, mais le projet expérimental gouvernemental est assez flou. Madame MASSI veut s'appuyer sur des projets, et non sur des structures qui pourraient ne pas être pérennisées, soit, mais ce fonctionnement et le projet en lui-même demandent, à notre sens, des conditions sur lesquelles nous souhaiterions des précisions : quelle consultation des personnels ? Avec qui ? Quelle décision ? Quelle évaluation des résultats ? Par qui ? Il serait judicieux, par exemple, que ce soit un regard externe qui apprécie les résultats.

Enfin, nous souhaiterions, en tant qu'élus toulonnais, participer au comité de pilotage. Il ne s'agit pas d'une position de chapelle politique, mais du respect de la diversité des opinions politiques des Toulonnais, et de l'apport que nous pouvons faire en termes de réflexion. Nous voulons contribuer à l'amélioration de la politique éducative et à la réussite de ce programme.

Ainsi, nous notons avec satisfaction que le respect de la loi pour la sectorisation scolaire, avec inscription par la Municipalité, et non par les directeurs d'école, est pris en compte par la Ville, tant mieux. C'est ce que nous demandions dans notre programme. On nous signale, d'ailleurs, des problèmes dans la mise en place de cette mesure.

Nous nous félicitons toutefois de cette avancée, comme pour celle du guichet unique pour les familles. Il manque encore des éléments importants, mais nous ne désespérons pas de vous voir appliquer certaines de nos propositions, comme la gratuité des transports en commun. Je veux dire par là que nos idées, nos propositions peuvent servir. Je vous demande donc de nous permettre de participer au groupe de pilotage.

Parce que nous sommes dans le domaine de l'éducation, je veux donner ici rapidement le point de vue de Toulon en Commun à propos du collège George SAND. Nous avons consulté les parents et les enseignants. Les collèges à taille humaine, avec un faible nombre d'élèves, sont une des conditions de la réussite des élèves. Ils sont plus faciles à gérer et présentent moins de problèmes. Il serait aberrant, en conséquence, alors que l'on développe des programmes comme les Cités Educatives, destinés à permettre une meilleure scolarisation, de prendre une mesure qui va dans le sens contraire en supprimant ce collège.

Madame MASSI nous a expliqué la problématique de l'école primaire du Pont du Las, qui a trop d'élèves pour les locaux existants. Il existe – nous en sommes apparemment d'accord – d'autres solutions sans supprimer ce collège, notamment une nouvelle sectorisation permettant une répartition dans d'autres écoles. Nous sommes en accord, de ce point de vue, avec les parents d'élèves, les enseignants et les candidats de la gauche écologiste et sociale. Parce que l'intérêt général n'est pas une addition d'intérêts particuliers, nous sommes contre la fermeture de ce collège, dans lequel, raison supplémentaire, le Conseil Départemental a investi dans le bâti.

Je vous remercie.

**M. FALCO :**

Monsieur DE UBEDA, on vous a écouté avec attention. C'est un véritable discours de politique générale que vous faites. Ce n'est pas encore le moment. Quoique, la rentrée parlementaire est pour bientôt.

Je constate que ces 2,4 millions d'euros sur trois années ont été attribués aux villes qui ont proposé, jusqu'à présent, une stratégie volontaire et ambitieuse pour leurs quartiers. On continuera à travailler dans cet esprit, collectivement, à l'écoute des quartiers, bien sûr, que ce soit pour améliorer les moyens pédagogiques, les renforcer, ou les moyens associatifs. On travaillera comme on l'a toujours fait, en commission. Vous avez remercié Madame MASSI. C'est vrai, elle est à l'écoute de tout le monde. Chacun peut dire ce qu'il pense. Bien sûr, on le met en place, et le bilan, on le fera ensemble aussi.

Par contre, vous me parlez, dans votre bilan – et cela n'a plus rien à voir avec les Cités Educatives –, de la gratuité des transports. Il faut savoir que nous avons les transports les moins chers de l'ensemble des métropoles françaises, puisque, avec des réductions, on peut arriver à 47 centimes d'euro pour un voyage, pour les jeunes et les différentes catégories d'âges. Sachez, Monsieur DE UBEDA, que la gratuité des transports représenterait 44 millions d'euros à la charge des contribuables. Les budgets, les ressources, on les fait avec la participation des contribuables. Effectivement, ce serait difficilement réalisable actuellement.

Madame LAVALETTE, vous avez la parole.

**Mme LAVALETTE :**

Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Madame MASSI, la dernière fois que vous nous avez proposé une délibération sur les Quartiers Prioritaires de la Ville et l'Education, c'était sur le dédoublement des classes de CP, CE1 dans ces quartiers prioritaires. Cette mesure phare du dernier quinquennat a finalement un bilan très mitigé, entre déception et fiasco. Le rapport, entre le coût et l'efficacité, a été jugé médiocre par l'OCDE. C'est une mesure qui a coûté très cher et qui a participé à la pénurie des professeurs des écoles.



Et là, « c'est Noël », on a un nouveau joujou : la Cité Educative. C'est une nouvelle expérimentation qui a un cadre très large. C'est un nouveau pansement, en fait, sur la jambe de bois que sont ces Quartiers Prioritaires de la Ville, qui ont vu, il faut le rappeler, en 40 ans, 98 milliards d'euros déversés. Vous me direz, on n'est effectivement pas à 100 millions près, puisque c'est le coût de ce dispositif. Figurez-vous que nous ne marchons pas, nous n'achetons pas l'idée de ce énième plan de secours au secours des quartiers.

Je pense qu'il faut se poser les vraies questions. Vous mettez de l'argent sans vraiment vous les poser. Pourquoi autant d'argent dans ces quartiers ? J'ai pu le constater depuis huit ans que je suis élue dans cet hémicycle.

Ces quartiers sont le symptôme, vous le savez tout autant que moi, puisque vous connaissez bien ces quartiers, d'une politique d'immigration sauvage incontrôlée que les Français subissent. On voit l'échec de votre politique. La preuve, nous n'arrêtons pas de « perfuser » ces quartiers. Nous n'avons pas été capables d'assimiler, sûrement parce qu'il y avait un trop grand nombre. Maintenant, c'est la double peine, c'est le Toulonnais qui paie de ses impôts, alors que, vous le savez bien, un Français sur quatre ne mange pas à sa faim.

Monsieur le Maire, cela part sûrement d'une bonne intention, j'en suis sûre. Nous ne partageons pas le même projet, nous n'avons pas la même vision de la société, mais nous voudrions de la cohérence. Nous ne voulons pas continuer avec cette politique folle d'immigration, d'un côté, et de l'autre, continuer à perfuser ces quartiers avec des subventions en permanence. Nous voterons donc contre cette délibération.

Je vous remercie.

**M. FALCO** :

Madame, nous prenons acte de votre position. Effectivement, la période fait que dans les interventions des uns et des autres, on se retrouvera dans un débat de politique politicienne.

**Mme LAVALETTE** :

J'aurais fait la même.

**M. FALCO** :

Vous dites : « vous mettez de l'argent encore dans les quartiers ». C'est l'Etat qui nous subventionne et qui nous aide. On ne va pas dire non.

Sur le dédoublement des classes, on applique la loi de la République. C'est tout. Après, le reste, c'est votre programme. Vous pouvez l'étaler. Chacun son idée, chacun son programme.

Madame la Députée, vous avez la parole.

## **Mme MUSCHOTTI :**

Merci, Monsieur le Maire. Sans entrer dans un grand débat en cette période électorale de politique nationale, en l'occurrence, cette délibération nous permet de vous donner cette autorisation de signer une convention avec l'Etat. Je voudrais juste rappeler les mots du Président de la République lorsqu'il a lancé ce grand projet. Il disait que l'objectif était véritablement de redonner une espérance de progrès. Ces quartiers en ont besoin. C'est notre signature française : donner les moyens nécessaires à tous et toutes, même lorsqu'ils sont issus de quartiers plus compliqués.

Sur le dédoublement des classes, parce que ce n'est pas la seule mesure qui touche l'éducation dans notre pays, on ne peut pas dire que le bilan soit mauvais. Nous avons une baisse significative après la première année du dédoublement des classes en CP ; plus de 2 000 élèves qui étaient en grande difficulté sont sortis de cette zone de grande difficulté, ce qui leur permet de progresser sur le chemin de l'école. Nous avons même un peu plus de 3 000 élèves, après la première année, qui avaient de grandes difficultés en mathématiques, puisque cela fait partie des gros sujets en matière d'éducation, qui, eux aussi, sont sortis de cette zone de grande difficulté pour retrouver un chemin plus apaisé vers l'apprentissage et la construction de leur vie.

Pas de polémique électorale. Soyons actifs dans ce dispositif national, parce que Toulon a toute sa place dans ce schéma éducatif.

## **M. FALCO :**

Je vous rappelle à tous que cette idée est issue du rapport BORLOO, que BORLOO, c'est la Politique de la Ville, et que nous avons adopté cette politique depuis 2006, puisqu'on y a consacré 181 millions d'euros. Avec l'ensemble de ces mesures, qu'elles soient sur le centre ancien ou ailleurs, on a rénové, relogé, réhabilité de nombreux logements, on a soutenu et aidé les quartiers. Monsieur CAVANNA pourrait vous en parler, puisqu'il a présidé aux destinées de Toulon Habitat pendant de nombreuses années, et Monsieur MAHALI a pris le relais.

Là, on fait un débat. Je vous laisse libre de vos actes, chacun, mais on reçoit une aide de l'Etat de 2,4 millions d'euros sur trois ans, en fonctionnement, ce qui est bien. Cela nous aidera à alléger justement la part des contribuables toulonnais sur notre Politique de la Ville qui ne naît pas en 2022. Depuis que nous sommes arrivés, on met en place une politique des quartiers, une Politique de la Ville. Certains la trouvent insuffisante, d'autres trouvent qu'on pourrait faire autrement, mais nous restons sur la ligne qui est la nôtre, et je remercie l'Etat de nous aider à hauteur de 2,4 millions d'euros, ce qui va amplifier notre aide, qu'elle soit pédagogique ou associative. C'est tout. Après, chacun est libre.

Moi, j'ai adhéré dès le début à la politique BORLOO, même si certains la critiquent. C'est un homme qui connaît bien la Politique de la Ville, qui a été maire, qui a les pieds par terre sur les territoires, et qui a été reconnu pratiquement par tout le monde depuis des années. C'est bien de s'être inspiré de ce rapport pour amplifier cette Politique de la Ville. C'est tout.

Je vais le mettre aux voix, si vous le permettez.

Pardon, Monsieur DE UBEDA, vous avez la parole.

**M. DE UBEDA :**

Je voudrais être clair, Monsieur le Maire.

**M. FALCO :**

Vous l'avez été.

**M. DE UBEDA :**

Nous allons voter cette délibération. Nous nous félicitons de cet apport. L'objectif que nous poursuivons, c'est bien entendu d'en tirer le meilleur parti pour les Toulonnaises et les Toulonnais. C'est la raison pour laquelle nous vous avons demandé des précisions, à vous et Madame MASSI, sur le déroulement de ce programme.

Sur la question de Madame LAVALETTE, évidemment, je suis indigné, parce qu'il s'agit là d'un discours de haine, qui va en direction de l'abandon de ces quartiers, en supposant que cela va mieux fonctionner si on les abandonne et si on les laisse à leur propre sort, en ne tenant pas compte du fait que leur sort, c'est justement aussi le résultat de certaines politiques. Effectivement, je suis totalement indigné de ce discours, qui tend à créer des tensions au lieu de les apaiser.

**M. FALCO :**

Sachons raison garder.

Monsieur NAVARRANNE, je sais que vous allez apporter toute votre sagesse dans ce débat. Je le dis sincèrement.

**M. NAVARRANNE :**

Il faut que j'essaie de me monter à ce niveau-là de sagesse, alors.

Monsieur le Maire, l'Etat, ce n'est pas une valeur abstraite. L'Etat, c'est nous, c'est le contribuable, c'est celui qui paie. Vous avez raisonnablement expliqué que l'on avait des visions différentes, et c'est effectivement le cas. Quand on aborde la question de l'immigration massive, elle n'est pas traitée en soi par les politiques municipales directement – la politique municipale ne dit pas qui peut entrer ou sortir du territoire –, mais on ne peut pas faire l'économie d'un débat quand on aborde un sujet qui prétend régler les problèmes dont on ne parle jamais des causes.

Quand notre collègue DE UBEDA nous parle de haine, il vient donc d'expliquer qu'une moitié des Toulonnais serait des gens haineux, puisque, je le rappelle, dans cette ville, une moitié des Toulonnais – moins 500, c'est vrai – s'est exprimée pour notre formation politique et pour notre candidate aux dernières élections présidentielles. C'est, de ce fait, je me permets de le dire, une attaque assez vile. Il n'y a pas de haine, mais c'est vrai qu'en matière de politique, si on ne cherche pas les causes qui ne sont pas une question de personne – personne ici n'a attaqué des individus ni même une communauté –, mais d'une politique générale et d'une constatation, si jamais on essaie de chercher d'où vient le mal, encore une fois sans stigmatiser personne, mais en prenant en compte une politique, une situation, on ne pourra jamais la résoudre.

C'est effectivement tout le sens de notre choix, c'est de nous faire le porte-voix d'une partie des Français qui constate bien ce qu'il se passe, qui constate la montée de l'insécurité et la montée, dans ces quartiers, de l'antagonisme.

Je comprends, Monsieur DE UBEDA, avec les positions qui sont les vôtres, que le « Toulonistan » que vous souhaiteriez, c'est-à-dire celui, peut-être, avec le burkini à la piscine, n'est pas le nôtre. Sans aucune haine, Monsieur DE UBEDA, je vous le dis et nous vous le disons, nous allons continuer à défendre ce qu'une moitié au moins des Toulonnais pensent, c'est-à-dire qu'on n'en peut plus de cette situation. Sans haine à l'égard de personne, mais simplement pour essayer de vivre mieux. Je vous remercie.

#### **M. FALCO :**

Monsieur NAVARRANNE, j'ai reconnu votre sagesse, votre observation. Vous parlez des élections présidentielles ; vous représentez dans cette salle, au Conseil Municipal de la Ville de Toulon, 15 % des voix qui se sont exprimées aux dernières municipales. Restons raisonnables. Ne mélangez pas l'ensemble des débats. Nous sommes ici au Conseil Municipal de la Ville de Toulon, et vous avez fait 15 % des voix qui se sont exprimées, pas 50 % moins 500.

Il y a eu une élection présidentielle, il y aura des élections législatives. D'ailleurs, vous êtes candidat pour la dixième ou onzième fois. On verra le nombre de voix que vous obtenez. Si vous en avez 50 % plus 500, vous serez élu, et je reconnaitrai objectivement votre élection. On n'en est pas là. Là, on est au Conseil Municipal de la Ville de Toulon. Je comprends que la période fasse que le débat national entre dans ce débat municipal.

En l'occurrence, on nous accorde une subvention de 2,4 millions d'euros pour compléter la Politique de la Ville que nous mettons en place, et que vous jugez bonne ou mauvaise, j'en prends acte et c'est votre droit le plus absolu. Pour le reste, on aura des tribunes, chacun pourra dire ce qu'il a à dire, fort justement. Aujourd'hui, vous savez bien que la médiatisation a toute sa place dans les campagnes à venir, comme elle l'a eue aux présidentielles. Sachons raison garder. Ici, nous sommes au Conseil Municipal de la Ville de Toulon. Restons Toulonnais.

Yannick, vas-y. Je permets à ma majorité de s'exprimer. On ne fait pas l'économie d'un débat. Donnez-moi acte que quand vous voulez la parole, vous l'avez. Je laisse faire le débat. Il est bon que ma majorité s'exprime aussi, elle a des choses à dire.

**M. CHENEVARD :**

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, en réalité, de quoi s'agit-il ? De permettre, dans notre Ville, à un certain nombre de secteurs, à l'intérieur desquels avoir accès à la connaissance est plus difficile qu'ailleurs, pour un certain nombre de raisons, justement d'avoir accès à la connaissance. Et que permet l'accès à la connaissance ?

**M. FALCO :**

Monsieur NAVARRANNE, on ne vous a pas interrompu. Laissez parler Monsieur CHENEVARD. Vous aurez l'occasion de débattre avec lui.

**M. NAVARRANNE :**

Je ne l'ai pas interrompu non plus.

**M. FALCO :**

C'est votre attitude. Vous savez être agréable et désagréable à la fois. Vous savez que je ne vous laisserai pas faire.

**M. NAVARRANNE :**

Vous nous aurez toujours face à nous. Le barrage, le castor, l'homme de la digue.

**M. FALCO :**

Ce n'est pas moi qui vous aurai toujours. Ce sont les électrices et électeurs qui vous ont toujours. Je rappelle que vous vous êtes présenté dix fois et que vous avez perdu dix fois. Ce n'est pas ma faute, je n'ai pas fait barrage, c'est dans les bureaux de vote qu'on vous fait barrage. Cette fois, peut-être que vous arriverez à gagner une élection. Je ne vous le souhaite pas.

**M. CHENEVARD :**

Merci, Monsieur le Maire. C'est une affaire sérieuse. Permettre aux gens qui ont le plus de difficultés d'accéder à la connaissance, c'est leur permettre leur libre arbitre. Je sais qu'un certain nombre de personnes font leur lit de la misère. Justement, quand on accède à la connaissance, on peut s'extraire.

Ce qui est évoqué dans cette délibération, c'est la première marche d'un escalier social, et c'est la force de la République. Cette force, c'est de permettre à ceux qui travaillent, à ceux qui sont accompagnés, de trouver le chemin de la réalisation et de l'insertion dans notre société.

Je vous remercie.

**M. FALCO :**

Bien. Débat il y a eu.

Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui est pour l'approuver ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

**L'article 02.1.01 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**CONTRE** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**POUR** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**02.1.02**

**Avis du Conseil Municipal sur la fixation du montant de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs pour 2021**

**M. FALCO :**

Madame MASSI, on poursuit.

Pardon ? Madame LAVALETTE et Monsieur DE UBEDA, soyons dignes. Vous n'allez pas m'obliger à vous séparer ?

**Mme LAVALETTE :**

Il vient gentiment de me dire que je n'avais jamais travaillé de ma vie, de façon assez désagréable. Élever cinq enfants, figurez-vous que c'est un travail, Monsieur DE UBEDA. Les attaques personnelles en « off » du micro sont tout de même relativement désagréables.

**M. FALCO :**

C'est pour cela que je disais à Monsieur NAVARRANNE de se calmer aussi. Tout le monde va se calmer. On va vous faire de la place par là, Madame LAVALETTE.

**Mme LAVALETTE :**

C'est inadmissible ! Il faudrait dire à Monsieur DE UBEDA qu'on n'est pas en classe.

**M. FALCO :**

Madame LAVALETTE, je suis prêt à vous donner une place à gauche, pour vous séparer.

**Mme LAVALETTE :**

Je crains dégun, vous savez. Je reste là.

**M. FALCO :**

Bravo, en bonne Toulonnaise ! Je sais que vous ne craignez personne. Soyons dignes.

Madame MASSI. Dans le calme.

**Mme MASSI :**

C'est l'avis du Conseil Municipal sur la fixation du montant de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs. C'est une délibération récurrente, comme tous les ans.

**M. FALCO :**

On applique la loi.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 02.1.02 RECUEILLE UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE**

-O-

**02.1.03**

**Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations relevant de l'éducation au titre de l'exercice 2022**

**M. FALCO :**

Josée.

**Mme MASSI :**

C'est l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations relevant de l'éducation.

Je voudrais juste faire remarquer qu'à droite, à gauche, dans un quartier ou dans l'autre, ce ne sont que des petits Toulonnais.

Dans le cadre de la politique éducative, la Ville soutient de nombreuses associations. Ce sont trois types de subventions : la subvention de fonctionnement pour un montant de 12 000 euros, à la fois pour l'APPEL, les PEP et le CDPE ; les subventions pour la contribution à la réalisation de projets, pour l'association « les Cartables du soleil » pour 684 euros, permettant à trois élèves toulonnais en situation de handicap de partir à la neige ; et la contribution à toutes les réalisations de classes transplantées, pour un montant de 57 838 euros, et c'est le départ de 277 élèves.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

– *M. le Maire procède au vote* –

**L'article 02.1.03 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-



## ENFANCE

### 02.2.01

**Autorisation de signer avec la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale une convention de transfert de gestion à titre gracieux du bâtiment dépendant de son domaine public et abritant la crèche et le multi-accueil Lamalgue**

#### **M. FALCO :**

L'Enfance.

#### **Mme MASSI :**

Il s'agit de l'autorisation de signer avec la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale une convention de transfert de gestion des crèches et le multi-accueil de Lamalgue.

C'est vrai que la Ville assure la gestion depuis 1975 des crèches Lamalgue, qui sont des terrains de la Caisse.

On prolonge la convention de transfert jusqu'au 31 juillet 2025, voire jusqu'à 2027.

#### **M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 02.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## RESSOURCES HUMAINES

### 02.4.01

**Signature de la convention de mise à disposition à temps incomplet des équipes de la direction Santé au Travail auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Toulon**

**M. FALCO :**

Madame MASSI.

**Mme MASSI :**

C'est la signature de la convention de mise à disposition à temps incomplet des équipes de la direction Santé au Travail auprès du CCAS de la Ville. Comme d'habitude, on met à disposition un médecin de prévention, un cadre administratif, une infirmière et une secrétaire médicale 20 jours par an pour un montant journalier de 1 000 euros, ainsi qu'un conseiller de prévention, et un chef de Prévention pour huit jours par an, sur la base d'un forfait de 500 euros.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 02.4.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

### 02.4.02

**Signature d'une convention de mise à disposition à temps incomplet des équipes de la direction Santé au Travail auprès du Centre de Gestion 83**

**M. FALCO :**

La suivante.

**Mme MASSI :**

Toujours sur la DSAT, c'est la signature d'une convention de mise à disposition de la direction Santé au Travail, pour le Centre de Gestion, sur la base d'un forfait de 1 000 euros. C'est un médecin, un cadre administratif, une infirmière et un conseiller de prévention pour deux jours par an.

**M. FALCO** :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

– M. le Maire procède au vote –

**L'article 02.4.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

**02.4.03**

**Autorisation de signer la convention relative au renouvellement de la mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Toulon auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon**

**M. FALCO** :

La 3.

**Mme MASSI** :

Autorisation de signer la convention relative au renouvellement de la mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville auprès du CCAS.

**M. FALCO** :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

– M. le Maire procède au vote –

**L'article 02.4.03 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

**02.4.04**

**Elections professionnelles 2022 : Mise en place du vote électronique**

**M. FALCO** :

Pour l'élection professionnelle et la mise en place du vote électronique, on vit avec notre temps. Il n'y aura pas de débat particulier.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

– M. le Maire procède au vote –

**L'article 02.4.04 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

#### 02.4.05

**Création des instances communes (CAP et CCP) entre la commune et les établissements publics rattachés (Centre Communal d'Action Sociale et Caisse des Ecoles)**

**M. FALCO** :

Tu poursuis, Josée.

**Mme MASSI** :

C'est la création des instances communes (CAP et CCP), avec les établissements publics rattachés à la Mairie, c'est-à-dire le CCAS et la Caisse des Écoles.

**M. FALCO** :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté. Merci.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 02.4.05 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

#### 02.4.06

**Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Commune et la Caisse des Ecoles**

**M. FALCO** :

Tu poursuis.

**Mme MASSI** :

Dans la foulée, c'est la création d'un Comité Social Territorial entre la Commune et la Caisse des Écoles, puisqu'en effet, la Caisse des Écoles n'a que quatre agents et n'est pas en capacité de créer un Comité Social Territorial.

**M. FALCO** :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 02.4.06 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

#### 02.4.07

**Signature de l'avenant au contrat d'accompagnement du Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales pour la démarche de prévention n°2020-DP8948**

**M. FALCO** :

La 7.

**Mme MASSI** :

C'est la signature de l'avenant au contrat d'accompagnement du Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités. La Ville a signé un contrat d'accompagnement qui permet de soutenir la politique et la promotion de la santé en faveur des ATSEM. C'était un contrat qu'on avait déjà signé avec la période de la pandémie, et on demande la prolongation de six mois.

**M. FALCO** :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 02.4.07 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

#### 02.4.08

**Fixation des effectifs et de la rémunération du personnel saisonnier 2022**

**M. FALCO** :

On reconduit les saisonniers d'une année à l'autre. Cela permet à 60 jeunes de participer à la vie de la Commune.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 02.4.08 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## FINANCES

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,  
3<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**03.1.01**

**Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au  
1<sup>er</sup> janvier 2023**

**M. FALCO :**

Je remercie Madame MASSI, et je donne la parole à Monsieur CAVANNA.

**M. CAVANNA :**

Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, chaque collectivité avait une nomenclature budgétaire et comptable spécifique. S'agissant des communes, c'était la nomenclature M14. Aujourd'hui, tout ceci est regroupé dans une nomenclature budgétaire et comptable unique : la M57. Celle-ci sera généralisée au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Nous avons choisi d'anticiper afin de la mettre en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**M. FALCO :**

On ne fait qu'appliquer une directive d'Etat.

**M. NAVARRANNE :**

Avec un peu d'anticipation.

**M. FALCO :**

On est des bons élèves. Je pense que la Ville est pas mal gérée, que l'on est peut-être en avance sur certains, et que, justement, on peut parfois servir d'exemple. On continue.

Allez-y, vous avez la parole, Monsieur NAVARRANNE.

**M. NAVARRANNE :**

C'est vrai qu'effectivement, à partir du principe où la loi nous autorise à le voter de manière plus anticipée par rapport à l'obligation, ceci n'est en rien gênant. C'est vrai aussi qu'on espérait peut-être que les changements de nomenclature permettraient des lectures plus facilitées des comptes administratifs et des comptes de gestion, qui sont toujours, c'est vrai, des documents comptables complexes, mais qui continueront à l'être.

Simplement, une précision. On avait, par habitude, deux documents sur lesquels on délibérait : le compte administratif, qui était le compte rendu financier et politique de la Commune, et le compte de gestion, qui ne relevait que de la question de la cohérence des chiffres. C'est vrai que l'on avait tendance à nous opposer à l'adoption du compte administratif, parce qu'on s'était opposés pendant l'année sur l'exécution du budget à un certain nombre de politiques, et on votait tout à fait favorablement le compte de gestion, puisqu'on adoptait le fait que cette gestion ne relevait pas d'irrégularités.

On aura donc des difficultés dans l'expression d'un vote à pouvoir dire qu'effectivement, si la gestion n'appelle pas, dans les équilibres financiers, d'observation de notre part, il n'en serait pas la même chose de l'application politique de ce que vous aviez prévu. On aura peut-être l'occasion d'échanger sur la manière de pouvoir voter de manière cohérente sur cette nouvelle nomenclature en un seul vote, au lieu de deux, qui étaient jusqu'ici distincts.

Je vous remercie.

### **M. FALCO :**

Avant de laisser Monsieur CAVANNA s'exprimer, vous savez, la gestion municipale n'a rien de complexe. Je le dis depuis des années, il y a deux colonnes (débit et crédit) et le résultat final, qui est simple à exprimer. On dégage de l'autofinancement, de l'épargne, c'est important. Si on dégage de l'épargne, c'est que la gestion publique n'est pas trop mauvaise, et c'est d'autant moins d'impôts qu'on aura à réclamer à nos contribuables, ce qui nous permet depuis 22 ans de ne pas modifier les taux d'imposition. On s'endette moins. Nous sommes la quatrième ville la moins endettée de France, et la Ville a été reconnue nationalement par des critères très sérieux comme étant une des villes les mieux gérées de France.

Il n'y a rien de complexe dans la gestion d'une ville et d'un compte administratif. Le compte administratif, c'est le résultat. Les chiffres qu'il faut retenir sont ceux que je viens de citer.

Après, on applique la nomenclature. C'est l'application des directives d'Etat. Encore heureux que, dans une gestion publique, on applique les directives d'Etat.

Robert.

### **M. CAVANNA :**

En même temps, le compte financier unique qui va regrouper le compte de gestion et le compte administratif permettra bien évidemment toutes les discussions que nous avons annuellement sur le compte administratif.

### **M. FALCO :**

D'ailleurs, celui qu'on vous présentera ne va pas vous décevoir, vous verrez, malgré la crise et la pandémie.

**M. CAVANNA :**

En même temps, cela relèvera l'intérêt du compte de gestion qui, à chaque fois, est voté très rapidement, parce que seul le compte administratif intéresse. Indirectement, il connaîtra peut-être la célébrité, lui aussi.

**M. FALCO :**

Il y aura deux débats. C'est bien.

Deux colonnes : débit, crédit. C'est simple. Ce qui rentre et ce qui sort.

Est-ce qu'on peut voter la nomenclature qui nous est imposée ? Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 03.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

**03.1.02**

**Constitution de provisions en application de l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales - Budget Principal**

**M. FALCO :**

Robert, tu poursuis.

**M. CAVANNA :**

C'est une délibération sur la constitution de provisions. Vous le savez, lorsqu'un contentieux est ouvert en première instance, pour pallier le risque lié à ce contentieux, on est obligé de constituer des provisions. C'est ce que l'on fait à travers cette délibération.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 03.1.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-



### 03.1.03

#### **Demande de soutien financier auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif d'aide aux communes "Région sûre" pour l'acquisition d'équipements de la police municipale au titre de l'année 2022**

##### **M. CAVANNA :**

On demande un soutien financier au Conseil Régional pour l'acquisition d'équipements pour la Police Municipale.

##### **M. FALCO :**

Vous avez la parole, Monsieur NAVARRANNE.

##### **M. NAVARRANNE :**

Merci, Monsieur le Maire. Dans cette délibération, on retrouve assez régulièrement l'habitude de la Collectivité de se retourner vers d'autres autorités, afin de l'aider à subventionner du matériel, et l'aider dans ses investissements.

Nous allons voter favorablement cette demande de subvention au Conseil Régional. C'était un engagement de la majorité régionale actuelle que de permettre un fonds de dotation d'aide aux communes. C'était le cas d'ailleurs des deux listes qui s'étaient qualifiées pour le deuxième tour. Nous allons donc, de manière très cohérente, à la fois voter cette demande ici, et en tant que conseillers régionaux, pour un certain nombre d'entre nous, dans l'opposition ou la majorité, le voter favorablement à la Région.

Si la Commune a besoin du Conseil Régional pour l'aider dans ses dotations, c'est qu'il y a un trou dans la raquette. Chaque collectivité a des compétences. On connaît les compétences de la Commune. Celle de la Région, en soi, n'a pas trait aux questions de sécurité, mais encore une fois, la majorité actuelle avait pris l'engagement, et il est normal d'appliquer ces engagements. Mais pourquoi sortir des compétences des collectivités en matière de sécurité une seule compétence, celle de l'Etat ? Une seconde est celle du Maire, et donc de la Commune, le Maire étant le premier magistrat de la Ville et le responsable de la Police, de la salubrité et de la sécurité dans sa ville. Comment est-ce qu'on en arrive aujourd'hui à demander à une collectivité régionale des subventions pour pouvoir nous aider ? Eh bien, tout simplement parce que l'Etat ne joue plus son rôle.

Je n'entends pas forcément rouvrir le débat national, mais ici siègent des gens qui ont la capacité de dire, de faire, de proposer, d'affirmer, parfois même de faire infléchir le Président de la République dans un certain nombre de choix – c'est vrai que c'est parfois plutôt sur des questions de *management* ou de tripatouillages baroniques ou baronesques. Si on veut avoir de l'influence sur le Président de la République, les responsables de collectivités, vous, Monsieur le Maire, est-ce qu'on peut encore accepter de demander à une collectivité comme la Région de mettre la main à la poche, quand l'Etat la met de moins en moins, sur des prérogatives qui sont pourtant ses prérogatives essentielles ?

Tout à l'heure, dans le débat que l'on avait sur les quartiers prioritaires, on trouvait l'Etat ; 2,4 millions d'euros de subventions. Ce n'est pas nous, c'est l'Etat qui paie. En fait, non, c'est le contribuable qui paie.

En matière de sécurité, comment accepter sans rien dire ? Encore une fois, on va la voter cette subvention, ici comme à la Région, parce qu'on a besoin de ramener la sécurité pour les Toulonnais, parce qu'on a besoin de renouveler le matériel, les parcs de véhicules – et on se félicite, d'ailleurs, d'avoir des véhicules renouvelés, des véhicules français –, parce qu'effectivement, nos policiers ont besoin d'être protégés avec du matériel, avec des gilets pare-balles. Comment ne peut-on pas chercher à pouvoir faire infléchir l'Etat ?

La baisse des dotations, vous la dénoncez depuis longtemps, mais en matière de sécurité, c'est un véritable scandale ! C'est inacceptable, à nos yeux, de passer cette délibération que nous allons voter. Oui, nous voulons renforcer la sécurité dans la Ville ! Oui, à chaque fois que quelqu'un proposera de nous aider, allons chercher les subventions, mais ne taisons pas la cruelle responsabilité d'un Etat qui a décidé de « désarmer » les Français, et se « désarmer » lui-même.

En votant favorablement, nous voulons aussi essayer de vous faire faire passer ce message. Puisque votre influence, puisque votre voix est entendue, essayons de le faire pour des choses utiles à tous les Toulonnais. Je vous remercie.

#### **M. FALCO :**

Monsieur NAVARRANNE, ma voix est surtout entendue par les Toulonnaises et les Toulonnais. Depuis 22 ans, il y a un climat de confiance majoritaire – largement majoritaire d'ailleurs – entre le Maire et les Toulonnaises et les Toulonnais. Cela va durer. Je vous le dis. Je suis toujours assez fidèle aux Toulonnaises et aux Toulonnais, et je le resterai. C'est le plus beau des mandats, je vous assure, le mandat de Maire. Je l'assume depuis de nombreuses années.

Vous parlez d'influence nationale, mais peut-être que l'on reconnaît l'expérience d'un homme qui a été maire sept fois. Actuellement, en activité en France, il ne doit pas y en avoir trop qui ont été maires 18 ans dans le monde rural, et 22 ans dans le monde urbain. On ne peut pas empêcher les uns et les autres, ceux qui sont objectifs, de reconnaître cette expérience. Je vous assure, Monsieur NAVARRANNE, ce sont les Toulonnaises, les Toulonnais et leur influence qui sont importants pour moi. Quand on me demande un avis, je le donne bien volontiers. Après, ce n'est pas moi qui décide.

Là, on dérive encore sur une aide que nous apporte la Région. Ce n'est pas moi qui fais la politique régionale. Je ne suis pas élu à la Région. Si ! J'ai été élu une fois 24 heures. Je reconnais que c'est un mandat que j'ai occupé 24 heures. Je ne suis pour rien dans la politique régionale. Je ne vois pas la raison pour laquelle on passerait à côté de cette aide, qui est accordée à toutes les communes de la région.

Après, la Ville fait des efforts. Je ne vais pas vous faire le bilan sécuritaire qui nous a valu, là aussi, des bonnes notes, tant pour le nombre de policiers recrutés depuis quelques années – près de 60 de plus – que pour les moyens qui leur sont donnés.

Chaque fois que l'on peut obtenir de l'aide extérieure, que ce soit de l'Etat, de la Région ou du Département, on les sollicite. On ne va pas faire un débat national encore là-dessus.

Je peux donner des avis, parce que j'ai l'expérience pour les donner, mais je ne pense pas influencer qui que ce soit, si ce n'est par la gestion de la Ville, les Toulonnaises et les Toulonnais, qui me le rendent bien, d'une manière démocratique. C'est tout.

Madame la Députée, vous avez la parole.

**Mme MUSCHOTTI** :

Merci, Monsieur le Maire. Je veux préciser les choses, parce que nous votons des projets de loi de finances à l'Assemblée nationale, chaque année. Entre 2017 et 2022, le budget alloué au ministère de l'Intérieur a été en augmentation permanente et régulière. Je ne peux pas entendre qu'il y a une baisse des moyens. Entre 2021 et 2022, sur cette ligne budgétaire, c'est 1,5 milliard d'euros supplémentaires qui ont été votés et alloués aux questions de moyens et de sécurité.

**M. FALCO** :

Vous avez oublié 10 000 policiers supplémentaires. Là, c'est clair.

Monsieur DE UBEDA.

**M. DE UBEDA** :

Monsieur le Maire, effectivement, 10 000 policiers supplémentaires, qui viennent compenser les 12 000 qui avaient disparu avec le gouvernement de Monsieur SARKOZY.

**M. FALCO** :

Oui, j'assume.

**M. DE UBEDA** :

Il faut relativiser cela.

**M. FALCO** :

Je n'ai jamais dit le contraire. Cela m'a été reproché à maintes reprises, d'ailleurs. Vous voyez que mon influence est limitée. Je parle au Président, comme j'ai parlé au Président SARKOZY, au Président CHIRAC et à bien d'autres. J'étonnerais Monsieur NAVARRANNE si je lui disais parfois les coups de fil que j'ai.

**Mme LAVALETTE** :

Vous avez le numéro de téléphone de Marine ?

**M. FALCO :**

C'est vous qui avez le numéro de téléphone de Marine. Ce n'est pas moi. Je n'ai pas cette prétention. Et je ne cherche pas à l'avoir.

**M. DE UBEDA :**

Nous voterons cette délibération, parce que la question de la sécurité est une grande question, notamment dans les Quartiers de Reconquête Républicaine, qui ont besoin de sécurité également, même si nous avons quelques réticences sur la mise en place ou quelques détails, et sur l'utilité, par exemple, des caméras vidéo, qui sont visiblement très limitées dans leur pertinence.

Simplement, une remarque : nous voterons cette délibération sur la sécurité comme nous avons voté la délibération sur l'éducation. Nous ne faisons pas comme le Rassemblement National : non à l'éducation, et oui à la sécurité.

**M. FALCO :**

On reçoit des moyens. On ne va pas dire, non, franchement. Là, vous allez me dire que ma gestion est mauvaise, et que « finalement, vous vous plaignez, mais quand on veut vous donner de l'argent, vous ne le prenez pas ».

Qui est favorable à cette subvention régionale ? Je remercie les conseillers régionaux. Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 03.1.03 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

**03.1.04**

**Demande de soutien financier auprès de l'Agence Régionale de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le maintien du centre de vaccination COVID du 1er janvier au 18 février 2022**

**M. CAVANNA :**

On continue à demander des soutiens financiers, cette fois-ci à l'ARS pour le maintien du centre de vaccination du 1<sup>er</sup> janvier au 18 février 2022.

**M. FALCO :**

Là aussi, si on est aidés, tant mieux, parce qu'on a investi.

Vous vouliez parler, Madame ? Excusez-moi. Vous avez la parole. Je pensais que vous anticipiez votre vote.

**Mme LAVALETTE :**

Pas du tout.

Là encore, on pallie les carences de l'Etat, puisque les villes doivent mettre la main à la poche avec ces centres de vaccination. Nous voterons favorablement pour cette décision, évidemment.

C'est l'occasion pour nous d'attirer votre attention sur le mois d'avril et la fermeture des blocs à Sainte Musse – Docteur ANDREOTTI pourra en témoigner –, qui s'ajoutent aux deux autres blocs qui n'avaient pas rouvert après la crise Covid. C'est révélateur de l'état de l'hôpital, qui est à l'os. Monsieur VERAN nous dit que c'est un problème d'organisation. On sait que l'hôpital est en voie d'implosion, en raison des absences qui ont entraîné la fermeture de ces blocs, des pertes d'effectifs et de l'après-Covid, où on a vu un afflux massif de patients qui n'avaient pas été traités pendant cette période. C'est la raison pour laquelle notre formation politique demande la réintégration des soignants suspendus, ce qui, à l'heure actuelle, est encore plus qu'avant sanitaire complètement injustifié. C'est d'ailleurs, il faut le rappeler, Elisabeth BORNE, notre Premier ministre, qui avait organisé la procédure de suspension de ces contrats de travail sans indemnité. C'est vous dire si son règne de Premier ministre sera joyeux. On est bien loin de la gauche sociale.

Nous attirons votre attention sur l'état de l'hôpital, et même l'état de notre hôpital et de Sainte Musse. Heureusement, les législatives sont là. Dernière sortie sur l'autoroute avant les cinq prochaines années de MACRON.

Je vous remercie.

**M. FALCO :**

Madame LAVALETTE, s'il y a quelque chose dont je peux parler, c'est l'Hôpital Sainte Musse. Je suis à la base de sa construction. Je rappelle qu'à l'époque, on voulait réhabiliter un hôpital qui avait 60 ans. Je me suis battu pour la construction de l'Hôpital Sainte Musse. J'ai été aidé par l'Etat, à l'époque. C'est un hôpital remarquable, aujourd'hui, qui rend des services énormes à l'ensemble du territoire, et je dirais même au-delà de notre territoire, dans le département du Var. L'Etat, reconnaissons-le, nous a aidés.

À l'époque, quand on a construit l'Hôpital Sainte Musse, on n'avait guère de moyens. L'Etat m'avait demandé de faire un prêt à la Banque des territoires, qui était la banque d'Etat, Dexia. Comme l'ensemble des prêts qui ont été faits nationalement, ils sont devenus toxiques. Pendant des années et des années, dans notre budget, on a traîné cet emprunt toxique, qui nous coûtait très cher en fonctionnement. Quand j'étais au gouvernement, je n'ai pas pu avoir l'aide qu'il fallait. Je n'étais pas toujours entendu. Après, on gère un pays, on ne gère pas une ville quand on est au gouvernement. Effectivement, on avait cet emprunt toxique qui pesait grandement sur le fonctionnement de l'Hôpital Sainte Musse. L'Etat nous a aidés. Jean CASTEX est venu, il nous a entendus, puisque nous avons obtenu une subvention de 111 millions d'euros pour le fonctionnement de l'Hôpital Sainte Musse par l'Etat.

Je ne peux pas laisser dire que l'Etat est resté sourd à la situation de l'Hôpital Sainte Musse. Cela nous permet, aujourd'hui, de mettre en place une politique de soins de qualité, comme elle l'a toujours été, d'ailleurs, même avec l'emprunt toxique, parce que les malades ont toujours été la priorité de l'Hôpital Sainte Musse, avec un personnel soignant remarquable. Je ne peux pas laisser dire que l'Hôpital Sainte Musse est laissé à l'abandon.

D'ailleurs, Madame GENETELLI va vous parler de la fermeture des salles, puisqu'elle le connaît très bien, elle y travaille. Le Docteur ANDREOTTI pourra aussi vous répondre. Je vous assure que la commission médicale a toujours été très favorable à ce qu'on faisait. Il y a eu un collectif Sainte Musse, qui a défendu l'Hôpital Sainte Musse et qui se bat pour lui. Il y a toujours des gens qui sont mécontents. Je puis vous assurer qu'il y a un plateau technique de très grande qualité, et des soignants de qualité. On soigne les malades. Le Docteur pourra en parler mieux que moi.

**Mme LAVALETTE :**

Il y a des déprogrammations, quand même, avec ces blocs fermés.

**M. FALCO :**

Madame GENETELLI va vous en parler.

**Mme GENETELLI :**

Bonjour. Je peux aisément en parler. Je viens de terminer ma garde de directeur de garde depuis une semaine. J'ai passé mon week-end à l'hôpital. Je rappelle quand même que l'hôpital de Toulon est l'hôpital de référence dans notre département, dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire. Je rappelle que ce groupement est un groupement départemental qui intègre l'ensemble des établissements de santé. Il y a une entraide entre les établissements de santé, avec bien sûr l'Hôpital Sainte Musse de Toulon, qui est l'hôpital de référence.

On ne peut pas dire qu'on n'opère pas, puisque tout le week-end les chirurgiens ont opéré des patients qui arrivaient de Toulon, de Draguignan ou de Brignoles. Mon rôle a été d'aider et de pouvoir ouvrir ces salles. Quand on dit que les salles sont fermées, c'est faux.

Je peux terminer, Madame ? Merci.

Il faut dissocier les salles...

**M. FALCO :**

Maintenant, vous êtes habituée aux débats, Madame LAVALETTE, puisque vous représentez nationalement. Vous savez qu'on laisse parler, puis vous répondez.

**Mme LAVALETTE :**

Un peu d'honnêteté intellectuelle.

**Mme GENETELLI :**

Je rappelle qu'il y a des salles de bloc, il y a la salle d'urgence, la salle de dystocie, la salle de post-urgence. Il y a des salles qui, obligatoirement – c'est réglementaire –, sont ouvertes.

Là, on parle des salles de bloc, du programmé, c'est-à-dire que tout ce qui relève des urgences est pris en compte et est pris en charge au sein de notre établissement.

Là où c'est un problème national, c'est sur le manque d'IBODE, c'est-à-dire les infirmières qui ont une spécialité et qui aident le chirurgien au moment de l'intervention. C'est vrai que sur le territoire national, nous manquons d'IBODE. Ce n'est pas à Toulon, mais sur le territoire national.

On a ouvert les portes sur la formation. Nous formons énormément d'infirmières à cette spécialité. Je vous assure qu'il y a eu une période où on a fermé quelques salles de programmé, mais pas les salles d'urgence ni de dystocie. Toute l'urgence a été prise en charge. Actuellement, les IBODE rentrent, parce qu'il y a des absences programmées (une femme enceinte, par exemple), comme dans toute profession. Là, on a fermé pendant une période courte quelques salles de programmé, c'est-à-dire des patients que l'on peut reporter et dont la vie n'est pas mise en danger.

On a rouvert des salles d'intervention, de plus en plus. Les chirurgiens, on les voit tous les jours. Cet après-midi encore, on les rencontre. On a un COPIL de bloc opératoire. On a optimisé pour répondre aux besoins, aussi bien des soignants que des patients, bien évidemment. C'est quelque chose que l'on suit au quotidien. C'est de la dentelle de Calais que l'on fait. On suit les patients. Quand un établissement ne peut pas prendre en charge tel patient, il est programmé dans un autre établissement de santé dans notre département. Il ne faut pas dire que les patients sont en danger. Ils sont pris en charge correctement.

Le programmé, ce sont des interventions que l'on peut reporter de quelques semaines. Même en temps où il ne manquait pas d'IBODE, il est arrivé que l'on fasse ça. C'est vrai, on a eu une période critique, mais on est en train de trouver une solution et d'arriver au bout du tunnel.

J'ai carte blanche par mon directeur général pour recruter le personnel. Il y a des sorties d'école dans toutes les spécialités. Bien évidemment, on recrute, aussi bien à Toulon, qu'à Hyères ou dans les autres régions.

**M. FALCO :**

Avec les moyens qu'on nous a donnés, en plus.

**Mme GENETELLI :**

On ouvre les portes de tous les recrutements, et je vous assure que l'on opère 7/7 jours les urgences et le programmé. Je peux vous en parler, parce que j'y ai passé mon week-end.

**M. FALCO :**

Merci, Brigitte.

Je vais laisser parler, si vous le permettez, le Docteur ANDREOTTI, qui a travaillé toute sa vie dans cet hôpital.

**Mme ANDREOTTI :**

Quarante ans.

**M. FALCO :**

Elle peut donc vous parler de l'hôpital mieux que quiconque. Elle en a été un acteur.

**Mme ANDREOTTI :**

Vous soulignez, en fait, un problème qui est national : le fonctionnement des hôpitaux. Vous avez entendu parler de la fermeture des urgences du CHU de Bordeaux. La situation de l'Hôpital Sainte Musse n'échappe pas à cette situation nationale. On fait porter à la Covid beaucoup de conséquences, mais en tout cas, pour les personnels soignants, cela a été réellement une source d'épuisement professionnel, qui a fait que leur demander de faire des heures supplémentaires tout le temps, de rentrer sur leurs congés, de ne prendre que 15 jours de congé au lieu de trois semaines, c'est quelque chose qui, au bout du compte, a fini par les épuiser.

L'Hôpital Sainte Musse, fort heureusement, a un nouveau directeur, et une équipe médicale et paramédicale motivée, qui cherche des solutions quotidiennes pour continuer à le faire fonctionner. Il y a une solidarité entre les soignants qui restent pour assurer son bon fonctionnement.

C'est vrai que la période d'avril-mai est toujours une période difficile pour le recrutement des personnels, parce qu'on a eu des départs en retraite, des mobilités, et on n'a pas encore les sorties d'école. On a grand espoir de pouvoir recruter à ses sorties d'école. Je suis sûre que l'hôpital va repartir, parce qu'il a été aidé sur le plan national, et qu'il y a une mobilisation de tous les acteurs, que ce soit des directeurs, des soignants ou des médecins, pour le faire fonctionner correctement.

**M. FALCO :**

Je vais donner la parole à Madame LAVALETTE et Monsieur DE UBEDA. Madame CHAMBON, qui est directrice d'une école de formation aux métiers de la santé, va vous parler de ce manque de personnel, et de ce qui va se faire.

Vous avez la parole, Madame LAVALETTE.



**Mme LAVALETTE :**

Merci, Madame GENETELLI, de nous parler de cette adaptation de l'hôpital. Je ne doute pas que le personnel, évidemment, met tout en œuvre pour que cela fonctionne. Quand vous vous targuez que Toulon soit la référence dans le Var, j'espère bien, quand même. À Belgentier, il n'y a pas d'hôpital, c'est donc normal que Toulon soit chef de file. Je rejoins le Docteur ANDREOTTI...

**M. FALCO :**

On parle des hôpitaux varois, pas de Belgentier. À Pignans non plus, il n'y a pas d'hôpital.

Pardon, je vous ai coupée, mais je ne voulais pas. J'ai fait une fausse manipulation.

**Mme LAVALETTE :**

C'est un acte manqué, je pense. Ce n'est pas grave.

Je sais bien qu'au niveau national, pour Bordeaux, le CHU, Draguignan, c'est compliqué. Toulon n'échappe pas, effectivement, à ce manque de volonté politique qu'on a eu ces dernières années à investir dans l'hôpital. Il y a quand même une façon de faire qui serait différente.

Vous parlez, Docteur, de l'épuisement des soignants, mais justement, réintégrons les soignants suspendus. C'est vraiment le moment. Cela éviterait ces fermetures de blocs. Quand on me dit que ce n'est pas vrai, il faut en parler à *Var-Matin*. Il y a eu des articles dans la PQR. Il faut quand même un peu d'honnêteté intellectuelle, en disant que cela ne fonctionne pas. Je remercie tout ce personnel qui arrive à s'adapter, mais il faut aussi peut-être avoir la volonté politique de faire différemment et de réintégrer ces soignants qui sont injustement suspendus. C'était tout l'objet de mon intervention.

**M. FALCO :**

Voilà, on arrive à l'essentiel. C'est ce que vous vouliez dire, et vous l'avez dit.

**Mme LAVALETTE :**

Merci. Vous pouvez couper le micro.

**M. FALCO :**

Je ne vous coupe pas le micro. Si vous saviez quel plaisir j'ai à débattre avec vous. L'expérience n'est pas un détail.

Monsieur DE UBEDA.

**M. DE UBEDA :**

Effectivement, il faut remercier le personnel et le grand effort qu'il accomplit depuis maintenant plusieurs années, non seulement à cause de la Covid, mais aussi parce que les moyens manquent. Ce que disent Mesdames GENETELLI et ANDREOTTI confirme qu'il y a un problème national de financement de la santé. Nous en subissons donc les conséquences à Toulon également. Bien sûr, les urgences sont assurées, mais ce serait mieux que toutes les opérations le soient. Effectivement, nous sommes en manque de moyens, et il faut y remédier. Comment y remédier ? C'est un peu comme l'éducation ou la sécurité, si on ne met pas d'argent dedans, on va avoir des problèmes.

**M. FALCO :**

Je vous rappelle qu'on est sur une demande de subvention qui nous est accordée. On est parti sur l'hôpital, tant mieux.

**M. DE UBEDA :**

On va la voter, Monsieur le Maire.

**M. FALCO :**

C'est une demande de subvention à la Région.

**M. DE UBEDA :**

A l'ARS.

**M. FALCO :**

A l'ARS, pardon, mais c'est pareil. C'est régional, l'ARS. Ce n'est pas le même budget.

**M. DE UBEDA :**

Ce n'est pas le même ministre. Ce n'est pas la même instance.

**M. FALCO :**

Oui, c'est l'ARS, c'est la Région de Monsieur NAVARRANNE ou de Monsieur MUSELIER, mais c'est la Région de l'Etat.

**M. DE UBEDA :**

La question des moyens et des dépenses publiques à augmenter sur la santé est une question vitale qui doit être débattue. J'espère que ce sera le cas pendant les législatives.

Pour terminer, Monsieur le Maire, laissez-moi souligner avec amusement que quand Madame LAVALETTE parle de Madame BORNE et dit qu'elle est très loin de la gauche sociale, j'apprécie l'hommage du vice à la vertu. Merci.

**M. FALCO** :

Vous voyez que vous arrivez à vous retrouver contre l'Etat. Ça va être le débat à venir : l'extrême gauche contre l'extrême droite. Je ne vous classe pas dans l'extrême gauche, Monsieur DE UBEDA.

**M. DE UBEDA** :

Vous avez raison. Je ne me classe pas non plus à l'extrême gauche.

**M. FALCO** :

Madame CHAMBON, vous avez la parole.

**Mme CHAMBON** :

Je voulais vous dire que la formation santé est bien au cœur de ce problème. Plus nous formerons des professionnels de santé, moins il en manquera. Bien que ce ne soit pas que ça ; les conditions de travail y sont pour quelque chose.

Je voulais vous rassurer par rapport aux infirmières de bloc opératoire et aux infirmiers anesthésistes, ainsi qu'aux radiomanipulateurs ou aux infirmières de pratique avancée, c'est dans nos projets avec la Ville et la Région. Sans tarder, nous allons proposer aux Varois ces formations. Est-ce que cela vous convient ?

**M. FALCO** :

Madame BRUNEL, vous voulez parler ?

**M. NAVARRANNE** :

Cela nous va parfaitement. La question, c'est le traitement qu'on en fait après. Ouvrir des places de formation, c'est très important, et les collectivités sont au rendez-vous. Après, c'est la question des conditions de travail. Ma collègue, Laure LAVALETTE, l'a dit, la vexation inutile des soignants suspendus sans salaire, à un moment donné, quand on demande en conditions de travail des efforts quasi surhumains, il est normal que les gens craquent. Dans cette situation, effectivement, les efforts qui sont faits sur la formation sont bons.

Mais une carrière, le Docteur ANDREOTTI l'a dit, c'est 40 ans, et peut-être 42 ou 44 ans. Il va falloir travailler plus longtemps. Dans quel état, si on ne pose pas la question – la formation, c'est très bien – des conditions de travail pendant la carrière ? Quand on va partir à 65 ou 67 ans, dans quel état va-t-on retrouver nos soignants ? C'est aussi tout le souci qu'il faut avoir, au-delà même de la formation qui est un sujet très important aussi ; si on ne forme pas, on n'a pas, c'est certain.

**M. FALCO :**

Il faut se former en tout, même dans le débat public. Après, vous savez, dans tout collectif, quel qu'il soit, il faut respecter les règles. Quand on ne les respecte pas, il y a des problèmes. C'est tout.

Docteur ANDREOTTI.

**Mme ANDREOTTI :**

Un dernier mot pour vous rassurer sur l'offre de soins sur la Ville de Toulon. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un deuxième hôpital très important, qui est l'Hôpital Sainte-Anne, et je voudrais souligner l'excellente coopération qu'il y a entre ces deux établissements. Lorsque, quelquefois, on ne peut pas opérer des patients d'un côté, on les opère de l'autre, et *vice versa*. Il y a une très bonne entente des personnels médicaux, et ce n'est pas mon collègue, Monsieur GUTIERREZ, qui me contredira.

**M. FALCO :**

C'est dû à l'esprit collectif qu'il y a à Toulon entre le Conseil Municipal, l'Etat, représenté par la Marine, notamment à Sainte-Anne, l'Hôpital Sainte Musse, et l'intérêt général des Toulonnais et Toulonnaises dans le soin comme ailleurs. Là, oui, mon influence est forte, puisque ma volonté, mon expérience et mes connaissances me permettent, effectivement, d'obtenir des aides, qu'elles soient de l'Etat, de la Région ou du Département, pour l'intérêt général. J'ai toujours essayé de travailler comme cela. Je vous assure.

Madame LAVALETTE parlait du numéro de téléphone portable. Le mien a toujours très bien fonctionné. Je puis vous assurer qu'il y avait des Présidents de la République qui en usaient beaucoup plus que le Président actuel. C'est tout.

Cela m'a permis d'avoir des aides de l'Etat pour l'Hôpital Sainte Musse. On n'obtient pas 300 millions d'euros comme ça pour construire un hôpital, et bien d'autres investissements qui ont été réalisés dans cette ville.

On peut voter la subvention de l'ARS ? Le débat est terminé ?

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 03.1.04 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

### 03.1.05

## **Demande de soutien financier au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2022 pour les actions communales concourant à la prévention de la délinquance et de la radicalisation**

### **M. FALCO** :

Robert, tu poursuis.

### **M. CAVANNA** :

Nous demandons à nouveau un soutien financier, cette fois au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, pour des actions communales qui concourent à la prévention de la délinquance.

### **M. FALCO** :

Monsieur NAVARRANNE, vous avez la parole.

### **M. NAVARRANNE** :

Pour une fois, ce n'est pas l'Etat qui va être en cause. Ce n'est pas la première fois qu'on vote ces demandes de subventions, qui, elles, sont parfaitement dans la norme, c'est la prérogative de l'Etat, mais pour la prévention de la délinquance, on a eu, Monsieur le Maire, un certain nombre d'échanges. Je pourrais les reprendre dans les procès-verbaux de nos conseils municipaux. Je vous demandais combien de fois la Ville de Toulon s'était portée partie civile dans des affaires qui pouvaient la toucher, combien de fois la Ville de Toulon avait réclamé des travaux d'intérêt général, j'ai eu des réponses de Maître MAHALI, de vous-même, Monsieur le Maire : « ce n'est pas nous qui décidons les peines. C'est la justice qui décide ».

Et puis, patatras ! Le 13 mai, Samuel FINIELZ, le nouveau procureur, a été installé dans ses fonctions. C'est le procureur du Tribunal de Toulon. C'est important, le procureur. Il faut essayer de le voir le moins souvent possible, mais quand il parle, je l'écoute. On demandait au Procureur, le jour de son installation, quelles étaient les orientations pour rendre une justice plus proche, plus efficace.

Ce n'est pas lui qui le dit, c'est moi, une justice plus proche et plus efficace est une justice qui sanctionne les délinquants, qui leur « fout un peu la trouille », et qui protège les honnêtes citoyens en écartant les délinquants autant qu'il est nécessaire, afin qu'ils reviennent et se réinsèrent dans le droit chemin.

Le procureur de Toulon déclare : « dans ma feuille de route, je vais essayer de faire condamner à des peines de travaux d'intérêt général les délinquants, mais je ne peux pas aujourd'hui, parce qu'il n'y a aucun poste de travail d'intérêt général sollicité par la Ville de Toulon ».

**M. FALCO** :

Il y avait deux avocats qui étaient là et qui vont répondre. Il a dit le contraire. Vous ne devez pas entendre de l'oreille gauche. Vous n'entendez que de l'oreille droite.

**M. NAVARRANNE** :

Même du lobe d'extrême droite. Sérieusement, ce ne sont pas les avocats qui viennent vous défendre. Je crois que les avocats qui étaient là ce jour-là étaient...

**M. FALCO** :

Les avocats ont le même droit que vous dans cette salle. Ils sont conseillers municipaux. Ils ont entendu ce que j'ai entendu également.

**M. NAVARRANNE** :

Ils étaient là *ès qualités* de personnalité politique, et je vous remercie de noter qu'on a des avocats éminents, brillants, d'ailleurs, mais ici, en l'espèce, ils ne sont pas là pour vous défendre comme avocats, ils sont là pour venir peut-être au soutien, ils vont sûrement contester ce que je dis.

**M. FALCO** :

Le Procureur a dit qu'il remerciait l'écoute qu'il a eue auprès du Président de la Métropole pour les...

**M. NAVARRANNE** :

Pour la bonne relation que vous pouvez avoir avec lui.

**M. FALCO** :

Non, justement. On a ouvert aux délinquants.

**M. NAVARRANNE** :

Je vous emmène chacun, librement. Je ne veux pas me faire l'interprète. Il y a des chaînes de télévision, comme BFM Toulon Var, qui ont réalisé cette *interview* du procureur. Mon oreille n'a pas subi d'acouphène ni de problème. Le Procureur a textuellement dit : « on n'a actuellement pas de poste de travaux d'intérêt général à Toulon ». C'est vrai qu'il a dit qu'il avait initié...

**M. FALCO** :

Il a remercié les collectivités, notamment la Métropole pour les postes de travail d'intérêt général.

**M. NAVARRANNE :**

Pardonnez-moi, il suffit de regarder. Les déclarations, les paroles ne sont pas les miennes...

**M. FALCO :**

Paroles, paroles.

**M. NAVARRANNE :**

Ce sont celles du Procureur. Je voulais me féliciter du fait qu'avec son installation, le Procureur FINIELZ puisse donner – si ce n'est des conseils – au Maire de Toulon que vous êtes, une idée, celle de permettre la création de ces postes dans la Ville de Toulon. C'était tout l'objet de nos échanges. Je vous écoutais à chaque fois très respectueusement, je ne vous coupais pas, j'entendais, je travaillais ce dossier-là, et patatras ! J'écoute le Procureur. J'invite tous ceux qui le souhaitent à écouter ce qu'il a dit. L'extrait est disponible. Effectivement, dans cet extrait, il parle même en bien d'Hubert FALCO – j'espère qu'il en sera toujours le cas : « le Maire, le Président ». Il y a d'excellentes relations, des projets, comme la cité judiciaire. La relation entre Hubert FALCO et le Procureur, d'un point de vue politique ne relève...

**M. FALCO :**

C'est une relation de Maire avec les institutions, quelles qu'elles soient, qui respecte les institutions de la République.

**M. NAVARRANNE :**

Il se félicite même des bonnes relations. Il a tout de même eu cette déclaration. Je reconnais que, pour moi, elle donne l'explication : pourquoi la Ville de Toulon ne l'a jamais demandé ? Parce qu'elle savait que ce n'était pas possible. Alors, qu'enfin la Ville de Toulon se mette sur ce chemin-là, et on verra bien si cela sert. Si on ne crée pas les postes, si on ne les demande pas, effectivement, on ne les a jamais. Je crois qu'il faut mettre un peu de volonté et de cohérence, et passer des paroles aux actes. Je m'en remets aux paroles du Procureur : « on n'a actuellement pas de postes de travail d'intérêt général à Toulon ». Il va y en avoir, et je ne doute pas que, grâce à lui, nous allons permettre, avec la volonté qui sera maintenant la vôtre – gageons-le – de ramener un petit peu plus de prévention et de sécurité. Je vous remercie.

**M. MAHALI :**

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur NAVARRANNE a quand même une qualité, et je dois lui reconnaître, il arrive à être très sérieux sur un sujet qu'il ne maîtrise absolument pas.

Monsieur NAVARRANNE, vous n'avez strictement rien compris au travail d'intérêt général, à qui fait quoi et qui propose quoi. Je m'explique : le nouveau procureur de la République de Toulon, ce ne sont pas les termes exacts, a fait cette déclaration, mais lorsque Monsieur NAVARRANNE se l'approprie – et vivement que cette campagne électorale passe, parce que Monsieur NAVARRANNE s'imagine déjà à un niveau national –, en fait, il vient vous dire que la Ville de Toulon n'a jamais proposé de travail d'intérêt général, parce que, justement, le Procureur l'a indiqué, vous n'en proposez pas.

Monsieur NAVARRANNE, vous avez indiqué que vous travaillez vos dossiers, mais il va vraiment falloir travailler la procédure pénale. Dans un procès pénal – on va revenir à la fac en deuxième année –, le tribunal est composé de juges, juges du Siègne et du procureur. Le procureur est en charge des poursuites. Il va proposer une peine, une sanction (peine d'emprisonnement, etc.), et il peut aussi, pourquoi pas, si le profil le permet, proposer un travail d'intérêt général. *In fine*, c'est le magistrat. D'ailleurs, il demande l'assentiment du prévenu, qui va sûrement être condamné dans les minutes qui vont suivre, de sa volonté ou pas d'exercer un travail d'intérêt général.

Monsieur NAVARRANNE vient de nous dire que, finalement, le Tribunal correctionnel de Toulon ne peut pas proposer de travail d'intérêt général, ou en tout cas ne peut pas condamner les délinquants au travail d'intérêt général, parce que la Ville de Toulon n'en propose pas. Monsieur NAVARRANNE, je ne vous dis pas que vous vous trompez, mais ce que vous dites est totalement faux du début à la fin. Pourquoi ? Le Tribunal correctionnel de Toulon a un ressort élargi. Vous imaginez bien qu'il n'y a pas un tribunal correctionnel à La Garde et à Carqueiranne. Le Tribunal correctionnel de Toulon regroupe toute la métropole, et même au-delà. Le travail d'intérêt général, d'autres collectivités en proposent largement. Au-delà des collectivités de Mairie, d'autres institutions proposent des travaux d'intérêt général. Le Tribunal correctionnel de Toulon, au moment de la sanction, propose du travail d'intérêt général. Je vous parle en connaissance de cause, pour avoir défendu quelques clients. Il en propose à la marge. En 14 ou 15 ans d'exercice, on a dû le proposer peut-être deux fois à des clients.

Aujourd'hui, Monsieur NAVARRANNE, votre raccourci de dire – je vois où vous voulez en venir – que la Ville de Toulon ne propose pas de travail d'intérêt général, et que Monsieur le Procureur a indiqué que le Tribunal ne pouvait pas en proposer, c'est totalement faux. Vous vous trompez complètement. Le Tribunal de Toulon, aujourd'hui, propose des peines de travail d'intérêt général. Il n'y a aucune difficulté là-dessus.

Au-delà du tribunal, une fois que c'est prononcé, c'est le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) qui met à exécution ce travail d'intérêt général. C'est fait tous les jours, Monsieur NAVARRANNE. N'allez pas faire croire aux personnes qui vous écoutent que ce n'est pas fait. Aujourd'hui, c'est fait et très bien fait. Si demain la Ville de Toulon propose des TIG, oui, il y aura des TIG supplémentaires. Une fois de plus, les TIG sont appliqués par le Tribunal correctionnel de Toulon, ils sont mis en œuvre et exécutés avec l'appui du Service de probation et d'insertion pénitentiaire.

Pour finir, parce que vous dites que la Ville de Toulon ne demande pas de TIG, mais la Ville de Toulon n'a pas à en demander.



**M. FALCO :**

Ce sont les services qui demandent à la Ville. On n'a jamais refusé.

**M. MAHALI :**

Exactement. C'est le Procureur de la République qui peut proposer dans la sanction un TIG, et le tribunal sanctionne. La Ville de Toulon, lorsqu'elle se constitue partie civile, comme n'importe quelle partie civile, n'a pas à demander de travail d'intérêt général. C'est le travail du procureur. C'est totalement faux, ce que vous dites, Monsieur NAVARRANNE. C'est le Parquet de Toulon, et le Parquet en général, qui propose la sanction.

La Ville de Toulon, lorsqu'elle se constitue partie civile, demande des dommages et intérêts, si on a, par exemple, dégradé du matériel. Dans l'absolu, quand il y a des dégradations de matériel, malheureusement, permettez-moi cette expression : « la sauce coûte plus cher que le poisson », entre les frais d'avocat, d'huissier, etc., et finalement une exécution qui n'arrive même pas à terme, parce que les condamnés sont insolvable.

Voilà la réponse que je voulais apporter. Monsieur NAVARRANNE, excusez-moi de vous le dire, mais vous êtes complètement à côté de la plaque sur ce sujet. On pourra en parler, et je pourrai vous expliquer la procédure pénale. Cela me rappellera les quelques années où j'étais chargé de TD à la fac de droit en procédure pénale.

**M. FALCO :**

Monsieur NAVARRANNE.

**M. NAVARRANNE :**

Je peux laisser la parole à Monsieur CHENEVARD.

**M. FALCO :**

Non, vous l'avez.

**M. NAVARRANNE :**

La condescendance, ça ne fait pas une réponse à un propos qui était précis. D'ailleurs, dans la réponse que vous m'avez faite, en m'expliquant qu'il fallait revenir à la deuxième année de faculté de droit, je reviens juste à la question de la Ville de Toulon. Vous avez vous-même dit que des collectivités ou d'autres services de l'Etat peuvent proposer...

**M. FALCO :**

Vous n'avez pas entendu Monsieur MAHALI. On ne propose pas, c'est la justice qui demande.

**M. NAVARRANNE :**

Pardonnez-moi, laissez-moi dire la phrase. Les collectivités signalent à la justice qu'elles ont des postes de travail d'intérêt général, et la justice détermine la peine, avec le procureur qui la requiert et le juge qui la fait. L'avocat des parties civiles peut aussi solliciter, dans la procédure cela ne sert peut-être à rien, mais cela peut se faire.

**M. MAHALI :**

Ce n'est pas son rôle.

**M. NAVARRANNE :**

Ce n'est peut-être pas son rôle, mais cela peut se faire. Vous avez été plus habitué que moi au prétoire, d'un point de vue d'avocat, pas d'un point de vue de prévenu. Moi, c'était plutôt uniquement d'un point de vue de plaignant, jusqu'ici. L'avocat peut solliciter.

Si la Ville ne crée pas les postes, le procureur et la justice ne peuvent pas condamner une personne pour occuper ce poste-là. Vous avez vous-même dit, et c'est vrai, qu'il y a au Tribunal de Toulon, y compris dans le périmètre de la Ville de Toulon, des travaux d'intérêt général prononcés, et des gens font des travaux d'intérêt général dans le périmètre de la Ville de Toulon, parce que ce sont des postes créés par des institutions autres que la collectivité municipale. Si la collectivité municipale n'en crée pas, si elle ne signale pas à la justice qu'il y a des postes disponibles, peut-être aux espaces verts – il y a plein de possibilités –, pour dire à la justice : « j'ai des possibilités d'offrir des postes de travail d'intérêt général ». C'est tout simplement ce qu'a dit le Procureur, et c'est ce que je vous répète. Ce n'est pas la peine d'entrer dans une procédure à aller en chercher en première, deuxième ou troisième année de faculté de droit. C'est juste d'un point de vue pragmatique. Si on ne signale pas à la justice que la commune crée des postes, que cela lui donne la possibilité de condamner des gens à un travail d'intérêt général, et de le faire dans le cadre de fonctions proposées par la Ville de Toulon, eh bien, il n'y a pas cette condamnation. Encore une fois, je n'ai pas dit qu'il n'y avait jamais de travail d'intérêt général prononcé au Tribunal de Toulon.

**M. FALCO :**

On vous a bien entendu.

**M. NAVARRANNE :**

Pardonnez-moi. Je n'aime pas la condescendance avec laquelle on essaie de me ramener aux études de droit, et que l'on me fasse dire ce que je n'ai pas dit. Si ce n'est condescendant, c'est au moins tout à fait malhonnête.

**M. FALCO :**

On vous fait toujours dire ce que vous dites. De toute manière, on n'arrivera jamais à vous infléchir. Vous partez sur une idée et allez au bout.

Yannick.

**M. CHENEVARD :**

Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais simplement dire que vous avez quand même une curieuse conception de ce que doit être l'application des règles. D'un côté, il faut appliquer la règle de façon dure, et personne ne peut contester que quand on a fait une faute, on doit être sanctionné, et de l'autre, subitement, quand on intervient sur les structures hospitalières, on a quelqu'un de chez vous qui dit : « il faudrait réintégrer les gens qui n'ont pas respecté la règle ». La règle s'applique à tous. C'est un principe de droit. Je crois qu'un des premiers éléments enseignés aux étudiants en droit, c'est que le droit, c'est l'égalité.

**M. FALCO :**

Débat il y a eu. Vous ne pouvez pas me dire que je ne laisse pas débattre.

Nous en étions au Fonds Interministériel de Prévention. Pour la 03.1.05, qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 03.1.05 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**ABSTENTION** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA  
**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**03.1.06**

**Dépôt de candidature et demande de soutien financier pour la réalisation de 2 campagnes de sensibilisation et de mobilisation des riverains dans le cadre de la lutte anti-vectorielle contre la prolifération des moustiques sur un périmètre communal déterminé au titre de l'appel à projets "Santé Environnement 2022" de l'Agence Régionale de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**M. FALCO :**

Pour les moustiques.

**M. CAVANNA :**

Nous demandons à nouveau un soutien financier.

**M. FALCO :**

Pour les moustiques, on est toujours d'accord ?

**M. NAVARRANNE :**

On est toujours d'accord pour gérer les nuisibles.

**M. FALCO :**

Je ne vais pas vous parler des nuisibles, je serais méchant.

Qui est pour éradiquer les moustiques ? Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 03.1.06 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## MARCHES PUBLICS

### 03.4.01

**Groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon et la Commune du Pradet en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes pour des fournitures administratives**

**M. FALCO :**

Robert, tu poursuis.

**M. CAVANNA :**

Une délibération qui ne devrait pas générer de grands débats, puisqu'il s'agit d'un groupement de commandes pour les fournitures administratives.

**M. FALCO :**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 03.4.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le débat est nécessaire.

-O-

### 03.5.01

**Désignation des représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de l'association les Centres Sociaux de Toulon. Modification de la délibération n°2020/40/S du 26 juin 2020**

**M. FALCO :**

La 03.5.01.

**M. CAVANNA :**

Il s'agit de procéder à la désignation d'un représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de l'association « les Centres Sociaux », à la suite de la démission de Madame Virginie PIN. On vous propose de désigner Madame MASSI.

**M. NAVARRANNE :**

On ne prendra pas part au vote.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

On prend acte que vous ne prenez pas part au vote.

*– M. le Maire procède au vote –*

M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE et M. NAVARRANNE ne prennent pas part au vote.

*- De procéder à la désignation du représentant de la Ville à mains levées :*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

*- De désigner Madame Josée MASSI en tant que représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de l'association « les Centres Sociaux de Toulon » :*

**L'article 03.5.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**ABSTENTION** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

## CULTURE

**Rapporteur : Monsieur Yann TAINGUY,  
5<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**05.1.01**

**Autorisation de transférer à la Ville de Toulon la propriété des collections de l'Etat mises en dépôt avant le 7 octobre 1910 dans les Musées de France appartenant aux collectivités territoriales**

**M. FALCO :**

La culture. Amiral, apaisez un peu les débats. La culture apaise.

**M. TAINGUY :**

Cela peut se discuter. Il s'agit d'enrichir la Commune tout de même, puisque la loi de 2017 a décidé que la propriété des collections de l'Etat mises en dépôt dans les Musées de Province serait transférée en pleine propriété à ces villes pour les œuvres antérieures à 1910. C'est une réforme du Code du patrimoine de 2017. Le décret d'application et l'arrêté ont été finalement signés à l'automne 2021. Nous mettons donc en application cette loi, avec une liste qui a été faite, bien sûr, par le Ministère. Ce n'est pas la totalité des œuvres qui appartiennent à l'Etat, mais c'est environ une quarantaine d'entre elles, qui entrent dans le patrimoine plein et entier de la Ville.

**M. FALCO :**

Il faut le souligner, l'Etat nous permet de faire entrer dans le patrimoine de la Ville des œuvres remarquables de FRAGONARD, et une œuvre qui va apaiser tout le monde : « Jésus et ses apôtres ».

**Mme LAVALETTE :**

Je ne suis pas sûre que cela apaise.

**M. NAVARRANNE :**

D'ailleurs, si je puis me permettre, dans les échanges qu'on a eus en commission, il y a eu ce point historique. La cession par l'Etat à la Ville de ces œuvres tient d'ailleurs d'un souhait d'apaisement, puisque, vous l'aviez rappelé, c'est l'Empereur qui avait permis le transfert de ces œuvres dans les communes, après les drames de 1789 et les saccages qui avaient eu lieu, notamment en province. Les œuvres d'art s'étaient beaucoup retrouvées à Paris, et l'Empereur Napoléon Premier, en arrivant au pouvoir, a souhaité transmettre un certain nombre de ces œuvres, permettre leur exposition, pour qu'un peu de culture revienne là où elle avait été détruite. C'est aussi la preuve que la politique peut, en matière culturelle, transmettre sans agir de manière idéologique là-dessus. C'était dans la volonté d'apaisement que l'Empereur Napoléon a transmis ces œuvres. Le parachèvement, aujourd'hui, c'est qu'elles rentrent dans le patrimoine de la Ville. Elles sont déjà, pour un certain nombre, exposées. C'est tout le plaisir qu'on aura de continuer à les admirer.

**M. FALCO :**

BONAPARTE a toujours aimé Toulon. Il l'a défendue et libérée.

**M. TAINGUY :**

Cela étant, on peut aussi voir la chose d'une façon un peu différente. D'abord, cela ne change rien, puisque les œuvres sont là depuis très longtemps, et elles continueront à être là, soit exposées ou en réserve. Deuxièmement, c'est aussi une façon pour l'Etat de dire : « je ne les entretiens plus ». Ce qui n'est pas anormal, puisque ces œuvres sont depuis très longtemps au vu et au su de tous les visiteurs des musées.

**M. NAVARRANNE :**

Vous demanderez des subventions pour l'entretien.

**M. FALCO :**

Allez voir « la Rade de Toulon » par NARDI, je vous assure, elle est remarquable !

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 05.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-



**05.2.01**

**Actualisation de la liste des consommations et leurs tarifs du café culturel au sein de la Médiathèque Chalucet**

**M. FALCO** :

Amiral.

**M. TAINGUY** :

La délibération suivante consiste à actualiser la liste des consommations et leurs tarifs. C'est une révision des tarifs. Si vous l'avez bien lue, ils n'ont pas beaucoup bougé, mais c'est surtout l'ajout d'un certain nombre de nouveaux produits dans cette boutique, au café culturel.

**M. FALCO** :

Ce n'est pas une boutique, c'est le café culturel de Chalucet, et puisqu'on parle de bilan, celui de Chalucet est remarquable. Quand on voit le nombre de personnes qui viennent – elles sont comptabilisées – dans la médiathèque de Chalucet, je vous assure que c'est un investissement remarquable. Regardez le café culture à côté, quand on voit que plus de 5 000 personnes par an viennent prendre un café – ce n'est pas un bar –, cela prouve bien que c'était quelque chose qui était indispensable sur ce territoire.

D'ailleurs, on est obligés de réglementer toutes les demandes qui nous sont faites. Il y a un jardin qui a toute sa quiétude, qui attire toutes les générations.

Le café culture, c'est près de 6 000 entrées qui se font chaque année. Les produits qui sont donnés sont des produits simples. Ce n'est pas un bar ni un restaurant, c'est un café culture.

Vous avez la parole.

**Mme LAVALETTE** :

Pour apporter de l'eau à votre moulin, je croise beaucoup d'étudiants ravis d'aller travailler à la Médiathèque Chalucet dans un environnement, effectivement, tout à fait serein.

**M. FALCO** :

Ils travaillent dans des salles faites pour, et dans le calme le plus absolu. Pourtant, il y a beaucoup de monde.

Je vous donne la parole.

**M. LEROY :**

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. On parle du café culturel, pas du café culture, mais les deux sont très utiles à la Ville.

Nous allons voter un peu plus tard durant le Conseil une charte « Zéro plastique ».

**M. FALCO :**

On n'en est pas là. Je vous donnerai la parole sur le document. Là, on vote le café culture.

**M. LEROY :**

Je sais bien. Mon intervention est liée aux deux. Je suis donc obligé de la faire sur l'une ou l'autre des interventions. Vous savez que je suis assez bref, et que je parle de Toulon, et pas de la politique nationale.

**M. FALCO :**

Je vous donne tout le temps que vous voulez.

**M. LEROY :**

Au niveau de Toulon, en arrivant au Conseil Municipal il y a deux ans, j'avais déjà fait la remarque au niveau des bouteilles en plastique. Vous avez dû savoir que j'allais en parler aujourd'hui, puisque vous avez mis des bouteilles en verre. J'espère que ce sera la même chose au Conseil Métropolitain.

**M. FALCO :**

Vous voyez qu'on vous entend.

**M. LEROY :**

On m'entend au bout de deux ans. Il y a un an, au niveau du café culturel de Chalucet, j'avais parlé de l'approvisionnement. Je reviens à la délibération courante. Le sirop à l'eau avec une bouteille en plastique est à 1,50 euro, alors que le sirop à l'eau avec une bouteille en verre est à 2,50 euros. Ce n'est pas vraiment une incitation à réduire le plastique. Et surtout, pourquoi ne proposerait-on pas du sirop avec l'eau du robinet ? Vous êtes un des premiers défenseurs de l'eau du robinet de Toulon.

**M. FALCO :**

Je la bois tous les jours. Je ne m'en porte pas trop mal.

**M. LEROY :**

Vous la vantez. Pourquoi ne pas le faire au niveau du café culturel ? Pourquoi les madeleines sont-elles vendues en sachet plastique ? Les croissants et les pains au chocolat ne le sont pas.

Je vais voter « contre » cette délibération, uniquement pour inciter à passer à moins de plastique au café culturel. Ce n'est pas pour le montant des votes, mais uniquement pour inciter. J'ai été entendu au niveau des bouteilles en plastique au bout de deux ans au niveau du Conseil Municipal, peut-être que l'an prochain je vous féliciterai pour le fait qu'il n'y a plus de plastique au café culturel.

Je vous remercie.

**M. TAINGUY :**

On peut critiquer tout le monde tout le temps. Il n'y a que ceux qui ne font rien, qui ne font pas de bêtises. Vous avez une liste avec des propositions moins chères, parce qu'on sait que, quoi que vous en pensiez, la bouteille en plastique coûte moins cher que la bouteille en verre. On propose des bouteilles en verre, on propose aussi des bouteilles en plastique qui sont un peu moins chères. C'est comme ça.

La sensibilisation à la non-utilisation ne se fait pas en interdisant, je ne pense pas. Ce n'est pas ce que l'on fait pour l'instant. Cela se fait petit à petit. Les couverts ou gobelets sont en matériaux recyclables. Il y a des initiatives. On ne peut pas tout faire non plus tout le temps. Un choix est donné aux gens, et la conscience de l'acte leur est réservée. Moi, je ne suis pas pour dire : « je vous interdis cela, parce que c'est mauvais pour vous et vous ne le savez pas ».

**M. LEROY :**

On peut peut-être proposer l'eau du robinet.

**M. TAINGUY :**

Je n'ai pas le droit de vendre l'eau du robinet.

**M. LEROY :**

Avec le sirop, si.

**M. FALCO** :

Je mets aux voix l'actualisation de la liste des consommations au café culturel.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 05.2.01 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE

**CONTRE** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

## EXPOSITIONS

### 05.4.01

**Autorisation de signer la convention de partenariat entre la Ville de Toulon et l'Etablissement Public Administratif ARSUD en vue de l'exposition « Camus et la pensée de midi » à la Médiathèque Chalucet**

**M. FALCO** :

Amiral.

**M. TAINGUY** :

On va passer sur les expositions à venir. La première délibération, c'est d'accepter de signer une convention de partenariat entre la Ville de Toulon et l'Etablissement Public Administratif ARSUD, qui est l'opérateur culturel de la Région, en vue de l'exposition sur CAMUS, qui a été pensée, réalisée par la Région, et qui sera exposée à la Médiathèque Chalucet. Cette exposition est évidemment là pour célébrer la mémoire d'Albert CAMUS. On aurait dû la faire en 2020, puisque c'était le 60<sup>e</sup> anniversaire de sa mort, mais, malheureusement, la Covid a compliqué les choses. Elle se tiendra tout l'été, et elle ira ensuite dans d'autres villes de la région.

**M. FALCO** :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? Elle est adoptée. Je vous remercie.

*– M. le Maire procède au vote –*

*Madame CHAMBON et Madame PIN ne participent pas au vote.*

**L'article 05.4.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

### 05.4.02

**Signature de la convention de partenariat tripartite entre la Ville de Toulon, les Rencontres Internationales de la Photographie d'Arles 2022 (53<sup>ème</sup> édition) et l'Atelier Lucien Clergue en vue de l'exposition estivale « Lucien Clergue, le Méditerranéen » à la Maison de la Photographie, à la Galerie des Musées et au Cabinet d'arts graphiques du Musée d'Art de Toulon**

**M. FALCO** :

La suivante.

**M. TAINGUY :**

C'est également une convention de partenariat, cette fois avec les Rencontres Internationales de la Photographie d'Arles et l'Atelier Lucien CLERGUE, qui était un grand photographe, que nous allons exposer dans plusieurs lieux de la ville, pendant l'été, bien sûr, à la Maison de la Photographie, mais aussi à la Galerie des Musées et au Cabinet d'arts graphiques du Musée d'Art de Toulon.

Cette exposition débutera le 10 juin prochain.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 05.4.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

**05.4.03**

**Autorisation de principe de signer des conventions de mise en dépôt-vente d'ouvrages et de produits dérivés dans les musées et galeries de la Ville de Toulon**

**M. FALCO :**

La 4.03.

**M. TAINGUY :**

C'est l'autorisation de signer une convention de mise en dépôt-vente d'ouvrages et de produits dérivés dans les musées et galeries de Toulon. Cela nous arrive assez fréquemment d'avoir des sollicitations. Par exemple, quand il y a des ouvrages liés à l'exposition en cours, la façon de faire est assez contrôlée, on propose une convention type qui permettra d'accepter les ouvrages. Par exemple, pour Lucien CLERGUE, c'étaient les photos de l'auteur, ou pour « Picasso Méditerranée », on a eu un certain nombre d'ouvrages, et à chaque fois il fallait faire une convention. On propose donc d'avoir une convention type, qui vous est proposée là. C'est une autorisation de principe.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 05.4.03 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

#### 05.4.04

### **Signature de la convention de partenariat entre la Ville de Toulon et le Salon International d'Art Contemporain Art-O-Rama (16ème édition) en vue des expositions estivales des galeries et musées de la Ville**

#### **M. FALCO** :

La suivante.

#### **M. TAINGUY** :

C'est une convention de partenariat entre la Ville et le Salon International d'Art Contemporain Art-O-Rama, qui se tient tous les ans – sauf l'année dernière –, fin août, et qui est un rassemblement assez important du sud de la France, dans le domaine de l'art contemporain.

Cette convention permettra de diffuser à tous les visiteurs de ce Salon les programmations que nous avons à la Ville de Toulon, pour essayer de les attirer un peu vers nous. C'est sans conséquence financière.

#### **M. FALCO** :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté. Je vous en remercie.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 05.4.04 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## PROPRIETES FONCIERES

Rapporteur : Madame Virginie PIN,  
6<sup>e</sup> Adjoint au Maire

### 06.2.01

**Cession d'un emplacement de stationnement situé immeuble Le Renaissance, rue des Riaux, cadastré CN n°733, au prix de 10 000 €**

**M. FALCO** :

Virginie.

**Mme PIN** :

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la cession d'un emplacement de stationnement à la SCI Mackintosh, qui se trouve dans l'immeuble Le Renaissance, rue des Riaux – la Ville en possède cinq. Il génère de très importantes charges de copropriété, puisque c'est un ascenseur à voitures, qui les monte et les descend.

Le Domaine a évalué cet emplacement à 12 000 euros, l'acquéreur en propose 10 000.

Pour les raisons que je viens d'exposer et les charges importantes, nous souhaitons que cette cession puisse se faire.

**M. FALCO** :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 06.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

### 06.2.02

**Acquisition à titre gratuit et de plein droit d'un bien vacant et sans maître situé 15, rue Pomme de Pin, lot n°1, cadastré section CM n°203**

**M. FALCO** :

Virginie, tu poursuis.



**Mme PIN :**

Il s'agit d'autoriser la Ville à acquérir à titre gratuit un bien vacant et sans maître. Il s'agit du lot n° 1 de la copropriété sise 15, rue Pomme de Pin à Toulon. Les propriétaires sont décédés depuis plus de 30 ans. Le fichier immobilier du service de la publicité foncière ne fait état d'aucune succession. C'est un bien qui n'a pas fait l'objet d'une procédure de bien en déshérence. L'Etat n'est pas nommé curateur, la Ville peut donc valablement acquérir ce bien à titre gratuit.

**M. FALCO :**

On applique la règle et la loi.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 06.2.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## DEFI CLIMATIQUE

Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI,  
11<sup>e</sup> Adjoint au Maire

### 11.2.01

**Autorisation de signer la charte nationale « Une plage sans déchet Plastique » et la charte régionale « Zéro déchet plastique » et engagement dans la mise en œuvre d'actions pour la diminution des pollutions plastiques en milieux naturels**

**M. FALCO** :

Momo. La 11.2.01.

**M. MAHALI** :

Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vais essayer de ramener l'union et la concorde, et de ne pas être condescendant. Monsieur NAVARRANNE, je m'en excuse si vous l'avez trouvé.

Je vous propose d'apporter une pierre supplémentaire à notre édifice concernant la protection de l'environnement. Il s'agit de signer deux chartes : la charte nationale « Une plage sans déchet plastique », et la charte régionale « Zéro déchet plastique », et bien évidemment l'engagement de la mise en œuvre d'actions pour diminuer les pollutions plastiques en milieux naturels.

L'objectif, dans la mise en place de ces chartes, ce sont des plans d'action de réduction des déchets, avec trois axes : la sensibilisation, la prévention des matières plastiques utilisées, et l'optimisation de la gestion des déchets plastiques.

**M. FALCO** :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 11.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

### 11.2.02

**Attribution de subvention de fonctionnement à l'association "Les Alchimistes" œuvrant pour le défi climatique et l'écologie urbaine**

**M. FALCO** :

Tu poursuis avec la 2.02.

**M. MAHALI :**

Merci, Monsieur le Maire. On attribue une subvention de fonctionnement à l'association « Les Alchimistes », et plus précisément concernant l'Amarre. C'est ce qu'ils ont créé sur le port de Toulon. Encore plus précisément, on vient financer là le *repair* café, qui est en fait la lutte contre l'obsolescence programmée de tous les appareils électroménagers et informatiques – ce qui est une très bonne chose.

**M. FALCO :**

Vous avez la parole.

**M. KOUTSEFF :**

Évidemment, on va voter pour cette délibération. Nonobstant ce fait-là, dans l'énoncé, il y avait le terme « tiers-lieu », que nous ne connaissions pas. Je suis allé voir : « les tiers-lieux désignent des espaces dans lesquels s'incarne la volonté d'une communauté de citoyens d'aller vers un monde meilleur ». Je pense que les bars sont des tiers-lieux aussi. Je pense que l'on pourrait peut-être éviter les mots de novlangue, qui sont des fourre-tout, en fait, et qui n'apportent pas spécialement de précision. Merci.

**M. MAHALI :**

Il faut vivre avec son temps.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

– *M. le Maire procède au vote* –

**L'article 11.2.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## AMENAGEMENT DURABLE

Rapporteur : Monsieur Luc de SAINT-SERNIN,  
13<sup>e</sup> Adjoint au Maire

### 13.1.01

**Attribution de subventions de fonctionnement à 3 associations œuvrant pour la protection de l'environnement sur le littoral**

**M. FALCO** :

Luc.

**M. de SAINT-SERNIN** :

Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit là d'attribuer des subventions de fonctionnement à trois associations qui œuvrent pour la protection de l'environnement sur le littoral.

Ces trois associations sont : « Naturoscope », « Les bulleurs toulonnais » et la Ligue de Protection des Oiseaux. Elles ont des actions d'animation sur les aires marines éducatives, et de sensibilisation du grand public à la faune et à la flore marine, pour « Naturoscope ». « Les bulleurs toulonnais » mettent en place des animations sur les plages pendant la période d'été sur les bons réflexes à avoir dans l'eau. Enfin, la Ligue de Protection des Oiseaux anime régulièrement, dans les parcs, une fois par mois, des animations naturalistes, accompagne l'expertise de biodiversité des parcs, et mène des conférences-débats pour mobiliser le grand public.

Le montant total de ces subventions s'élève à 17 300 euros.

**M. FALCO** :

Merci, Luc.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

**L'article 13.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## DYNAMISATION COMMERCIALE

Rapporteur : **Monsieur Christophe MORENO,**  
17<sup>e</sup> Adjoint au Maire

Questions rapportées par Monsieur le Maire

17.1.01

**Modification du taux de subventions accordées par la Ville de Toulon dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce Pont du Las- Rodheillac pour le renouvellement de bancs des revendeurs et forains du marché de la place Martin Bidouré**

**M. FALCO** :

Christophe.

Il est parti. Il est allé marier.

La délibération suivante, c'est la modification du taux de subventions accordées par la Ville de Toulon dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), que nous avons obtenu pour les quartiers. On renouvelle les bancs des revendeurs et des forains du marché de la place Martin BIDOURE. Le FISAC va nous permettre de les subventionner. Tout simplement.

**M. KOUTSEFF** :

On a eu un court débat en commission sur le Pont du Las. Evidemment, nous allons voter favorablement. Tout ce qui peut amener des pierres à l'édifice de la qualité de vie au Pont du Las et du visuel est important.

Nonobstant ce fait-là, effectivement, je vois dans la délibération la promotion du commerce local. Il faut promouvoir le commerce local du Pont du Las, je pense. Je suis allé au Pont du Las, j'ai fait mes courses à l'Istanbul market. Ensuite, je voulais acheter un peu de viande, et j'avais le choix entre l'Atlas halal boucherie et la boucherie Saveurs d'Orient. Ensuite, je voulais prendre un petit café, et j'avais le choix entre La Rose de Tunis et des salons de thé narguilé.

Le Pont du Las, effectivement, est un quartier de grande difficulté. Il faut le dire. Aujourd'hui, les habitants du Pont du Las sont pris dans un étau, comme beaucoup de quartiers périphériques de la ville. On pourrait dire la même chose de Saint-Jean du Var.

J'ai fini mon parcours chez un cafetier qui me paraissait intéressant, à qui j'ai posé des questions, et qui me disait que cela faisait 30 ans qu'il était au Pont du Las, et que le soir il était obligé de faire la police. Je lui ai demandé : « vous êtes ouvert le soir, Monsieur ? », il m'a dit : « non, le soir à partir de 17 heures ». À cela, je lui dis : « qu'est-ce qu'il se passe ? », et il me répond : « je viens travailler la boule au ventre, le quartier est invivable, les travaux n'arrangent rien. Le soir, il y a des caméras, mais il y a un trafic énorme au Pont du Las, les gens dealent sous les caméras, cela ne sert à rien ».

Les caméras que nous-mêmes nous défendons et que l'on aimerait voir en plus grand nombre, aujourd'hui, celles au Pont du Las sont inefficaces.

Nous aimerions apporter un peu de modernité au Pont du Las, un peu de communautarisme inversé. Il faut ramener des gens au Pont du Las, il faut y ramener de la diversité. Je pense qu'il faut ramener de « la France » au Pont du Las, Monsieur le Maire.

Monsieur DE UBEDA, vous pouvez hausser le ton, si vous voulez, il n'y a pas de souci. Les habitants du Pont du Las ne se sont pas trompés. Il y a quatre bureaux ; Marine LE PEN : 61 %, 51 %, 57 % et 58 %.

**M. FALCO :**

Sauf aux municipales, puisque le Maire est arrivé en tête dans tous les bureaux de vote de la ville. 128 bureaux de vote.

**M. KOUTSEFF :**

On est entièrement d'accord, mais les gens du Pont du Las, Monsieur le Maire, ne sont pas schizophrènes non plus. Ils ont un vote cohérent. Aujourd'hui, le dernier vote en date d'avril 2022 est celui-là.

La situation du Pont du Las, il faut pouvoir la dénoncer, il faut pouvoir dire que le quartier est gangrené, islamisé, et que les commerces communautaires sont nombreux. D'ailleurs, vous avez vous-même refusé et préempté sur des locaux pour éviter, justement, que cela aille plus loin. Les derniers commerçants n'ont qu'une envie, c'est de partir. Je pense qu'il faut l'entendre, Monsieur le Maire.

Des choses sont faites, le marché est refait, c'est très bien, mais on ne peut pas passer sous silence l'état du Pont du Las, qui est le même à Saint-Jean du Var, on peut tous le voir. Aujourd'hui, qu'est-ce qu'il en est factuellement du Pont du Las ? Quels sont les projets ?

Oui, on va refaire, mais ne faisons pas du « Potemkine », ne faisons pas quelque chose de beau pour simplement dire : « regardez, on a refait », alors que les problèmes vont rester. Les problèmes sont nombreux au Pont du Las, Monsieur le Maire, et je pense qu'il faut agir.

**M. FALCO :**

Nous agissons sur l'ensemble de la ville.

Monsieur KOUTSEFF, je me méfie beaucoup de vos affirmations, puisqu'au dernier Conseil Municipal, vous étiez le porte-parole de tous les revendeurs du Mourillon que vous avez rencontrés. Vous n'êtes pas le seul à aller au marché, à aller au Pont du Las, à Saint-Jean du Var ni à vivre à Toulon. Et, justement – je la gardais pour la fin, mais puisque vous parlez maintenant, je vais le dire –, j'ai reçu un courrier des revendeurs du marché du Mourillon, qui me disent surtout qu'ils voulaient prendre contact avec moi, qu'ils ne partagent pas du tout l'analyse que Monsieur KOUTSEFF a faite, et qu'il n'est en aucun cas leur porte-parole.

Vous avez des idées, on les connaît, vous les développez, c'est votre droit le plus absolu, mais ne parlez pas toujours au nom des Toulonnaises et Toulonnais. Vous parlez en votre nom. Vous êtes un élu d'opposition, d'extrême droite, et vous l'assumez. C'est votre droit.

**M. NAVARRANNE :**

On arrête avec le truc d'extrême droite !

**M. FALCO :**

Vous êtes à l'extrême gauche ? D'accord. Monsieur NAVARRANNE, assumez vos positions.

**M. NAVARRANNE :**

Vous qui connaissez la loi, on n'est pas qualifiés d'extrême droite dans le nuancier. Arrêtez vos trucs d'extrémistes !

**M. FALCO :**

Je vous qualifie d'extrême droite.

Ils m'ont écrit pour me dire que vous n'étiez pas leur porte-parole. Ils tenaient à se dissocier sans ambiguïté de votre démarche. J'ai des courriers que je peux vous donner. Par contre, ils apprécient leurs nouvelles conditions de travail, ils sont reconnaissants envers la Municipalité d'avoir réalisé ces travaux.

Monsieur KOUTSEFF, ne parlez pas toujours au nom de tous. Vous n'êtes pas le représentant du Mourillon ni du Pont du Las ni des commerçants de Saint-Jean du Var. Vous parlez en votre nom personnel, c'est votre droit le plus absolu, mais vous avez l'art à chaque fois d'enrôler chacun. Finalement, tout le monde parle à travers votre voix.

Vous allez voir, je vais recevoir la même chose des personnes du Pont du Las. On fait du travail au Pont du Las. On refait le marché Martin BIDOURE, on va refaire la place. Le Pont du Las est un quartier de la Ville de Toulon, comme l'est Saint-Jean du Var, comme le sont tous les quartiers.

**M. KOUTSEFF :**

Donc tout va très bien au Pont du Las ?

**M. FALCO :**

Je ne dis pas que tout va très bien, Monsieur KOUTSEFF. Vous savez, je suis dans mon bureau de 6 H du matin jusqu'au soir, très tard, et je le resterai. Que les choses soient claires. J'écoute mes concitoyens depuis 22 ans. Je sais où sont les problèmes. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des problèmes au Pont du Las ni dans la Ville de Toulon. Nous essayons de les résoudre, tout simplement, avec notre volonté, avec les moyens que nous avons.

Vous avez un ancien président du CIL du Pont du Las qui pourrait vous parler du Pont du Las mieux que vous ne le faites. Vous n'êtes pas le représentant des commerçants du Pont du Las.

**M. KOUTSEFF :**

Je n'ai pas dit que j'étais le représentant des commerçants du Pont du Las, mais j'y ai grandi. Le Pont du Las d'aujourd'hui n'a rien à voir avec le Pont du Las de mon enfance.

**M. FALCO :**

Vous avez dit pour le Mourillon que vous en étiez le représentant.

**M. KOUTSEFF :**

Pas du tout !

**M. FALCO :**

La preuve, ils ont écrit en disant qu'ils ne se reconnaissaient pas du tout dans ce que vous avez dit, et qu'ils nous remerciaient pour l'action que l'on faisait.

**M. KOUTSEFF :**

C'est une lettre de certains commerçants que j'ai revus par la suite, qui me l'ont dit, effectivement, et qui ont dit : « vous allez nous avoir des histoires ». J'ai dit : « ce n'est pas mon but de vous avoir des histoires ».

**M. FALCO :**

On ne fait pas d'histoire. Vous savez, l'histoire, c'est celle de la Ville. On essaie de travailler pour tous, Monsieur KOUTSEFF. On est les élus de tous. Libre à chacun d'exprimer ce que l'on a exprimé. On assume. J'assume ce que j'exprime.

Après, la Ville, je vous assure qu'on en connaît les faiblesses, les difficultés. Ne ramenez pas toujours tout à vous en disant : « je suis allé au Pont du Las, j'ai rencontré les commerçants ». Nous aussi, nous les rencontrons. Mes élus les rencontrent. On y va. Il y a des élus qui habitent le Pont du Las. J'ai un élu qui était président du CIL du Pont du Las et qui pourrait vous en parler. On ne va pas débattre comme ça à chaque fois. Parlez en votre nom, mais pas au nom des autres.

Monsieur NAVARRANNE.

**M. NAVARRANNE :**

Pardonnez mon emportement. Encore une fois, je vous ramène, si vous le voulez, au nuancier du ministère de l'Intérieur.



Pour nous faire gagner du temps, ce ne sera pas la peine, au prochain Conseil Municipal, de nous dire que l'Istanbul market, la boucherie Atlas halal, le salon de thé narguilé, la boucherie Saveurs d'Orient ou La Rose de Tunisie vous ont écrit pour vous dire qu'ils ne sont pas d'accord avec nous, et qu'ils sont d'accord avec vous, c'est-à-dire qu'il ne faut pas qu'il y ait de diversité. Si on reste sur cette trajectoire au Pont du Las, on ne laissera que les commerces communautaires islamisés. S'ils vous écrivent, ce n'est pas la peine de nous le dire, on sait qu'ils ne sont pas d'accord avec nous pour qu'il y ait un peu de diversité là-bas.

**M. FALCO** :

Vous savez, Monsieur NAVARRANNE, on ne peut pas maîtriser toutes les cessions de fonds de commerce de la Ville de Toulon.

**M. NAVARRANNE** :

D'ailleurs, vous l'avez fait. C'est ce que disait Monsieur KOUTSEFF, vous avez préempté. On sait, par exemple, que dans le centre-ville de Toulon vous avez mené cette bataille pour éviter que les kebabs pullulent. Vous êtes capable de volonté politique, mais vous ne le dites pas, c'est vrai. Je l'avoue, nous n'avons pas de pudeur, nous disons quel est le problème. Vous êtes capable d'action politique. La sonnette d'alarme, on la tire sur le Pont du Las. Il y avait sept boucheries au Pont du Las, et il n'y a plus qu'une seule boucherie traditionnelle. Pardonnez-nous, mais si ce n'est pas la visibilité qu'il n'y a plus de diversité là-bas, c'est bien le problème.

**M. FALCO** :

Monsieur DE UBEDA.

**M. DE UBEDA** :

Excusez-moi d'intervenir à nouveau là-dessus, mais c'est une véritable obsession. C'est le « *Carthago delenda est* » du Rassemblement National. De quelque sujet que l'on parle, automatiquement, on revient sur l'immigration. C'est quand même assez désastreux pour le débat public. Au début du siècle, on disait parfois : « interdit aux Italiens et aux chiens ».

**M. NAVARRANNE** :

Mais non !

**M. DE UBEDA** :

Maintenant, on va faire quoi ? Franciser, ça veut dire quoi ?

**M. FALCO** :

Si c'était interdit aux Italiens, je ne serais pas là. Mon papa était italien et je l'assume. Il a été naturalisé français et ça a été sa Légion d'honneur.

**M. DE UBEDA :**

On va supprimer les pizzerias pour franciser ? C'est d'une absurdité totale !

**Mme LAVALETTE :**

Cela fait longtemps qu'on n'a pas vu un Italien égorger un professeur et avoir la tête qui roule sur le trottoir. Laissez les Italiens où ils sont.

**M. DE UBEDA :**

Cela s'appelle de la diffamation, Madame ! La Mafia, elle vient d'où ? Paf !

**M. FALCO :**

Il y a eu les Brigades Rouges en Italie.

**M. DE UBEDA :**

Alors il faudrait interdire les Italiens, parce qu'il y a la mafia, et les Corses ?

**M. FALCO :**

Allez.

**M. DE UBEDA :**

Donc il faut supprimer les pizzerias à Toulon, Monsieur FALCO, pour franciser.

**M. FALCO :**

Ça y est, on a retrouvé notre calme ?

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 17.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## 17.1.02

**Attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures et enseignes commerciales ainsi que les investissements liés à la transition numérique dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - Opération Collective en Milieu Urbain - centre-ville**

### **M. FALCO :**

La délibération suivante, c'est l'attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures et enseignes. Ce sont des investissements liés à la transition numérique, dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Je vous en remercie.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 17.1.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## COMMUNICATION

### Question rapportée par Monsieur le Maire

17.3.01

#### Approbation du règlement du concours photographique sur le réseau Instagram "Toulonforever2022"

##### M. FALCO :

Monsieur MORENO est parti au bon moment. Je le supplée. Vous savez, le Maire, avec beaucoup d'humilité et de modestie, est obligé d'être un généraliste, autrement cela ne marche pas.

L'approbation du règlement du concours photographique sur le réseau Instagram « Toulonforever2022 », c'est quelque chose de bien. Je ne pense pas qu'il y ait un débat contradictoire.

##### Mme LAVALETTE :

Sauf l'anglicisme.

##### M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE.

##### M. NAVARRANNE :

C'est notre collègue, à l'époque, Marc DESGORCES, qui avait parlé de l'anglicisme dans une intervention assez succulente. *Forever*, c'était « *has been* ».

Il y a cette difficulté : les réseaux sociaux répondent à des codes. Sans revenir là-dessus, c'est une occasion, c'est vrai, par la viralité de médias qui appartiennent un peu à tout le monde, de donner une image de la Ville.

On peut avoir ces débats. On ne parle pas que d'immigration. Je voudrais rappeler à mon voisin « urtiqué » que la Ville de Toulon subit un certain nombre de problèmes que l'on décide de ne pas taire, et d'autres problèmes qui n'en relèvent pas. On a parlé de santé et de beaucoup de choses.

C'est vrai que ce concours photographique, c'est l'occasion, quand on se lève le matin, de retrouver sur les réseaux sociaux des images de la ville qui donnent vraiment envie d'en sortir, par sa beauté naturelle et un certain nombre de choses.

Si on arrive à limiter les anglicismes, tant mieux, mais dès qu'il s'agit de numérique, si on commence à tous les enlever, on ne sait plus trop comment se faire comprendre.

On votera favorablement.

**M. DE UBEDA :**

À condition qu'il n'y ait pas de kebab sur les photos.

**M. FALCO :**

Je ne vais pas vous parler du numérique, parce qu'on aurait beaucoup de choses à dire.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 17.3.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## **TRAVAUX COMMUNAUX**

**Rapporteur : Monsieur Erick MASCARO,  
21<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**21.3.01**

**Signature de la convention de coopération avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée, relative aux travaux de désensablement de la 4<sup>ème</sup> anse des plages du Mourillon**

**M. FALCO :**

Monsieur MASCARO, vous avez la parole.

**M. MASCARO :**

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il s'agit d'une signature de convention de coopération entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Ville de Toulon, concernant des travaux de désensablement de la quatrième anse des plages du Mourillon.

La Ville de Toulon anime la base nautique municipale, et pour améliorer l'exploitation de cette quatrième anse, nous avons souhaité la coopération de la Métropole, au regard de leur compétence et de leur expertise autour de ces travaux de désensablement. La présente convention définit les conditions et les modalités de coopération entre la Ville et la Métropole.

**M. FALCO :**

Madame LAVALETTE.

**Mme LAVALETTE :**

Je profite de la délibération pour une question. Je me souviens avoir été dans le bureau de Monsieur BONNUS au tout début du mandat d'avant, me disant : « la base nautique est une priorité de ce mandat ». Je voulais savoir si on avançait un peu sur le sujet, et où on en était.

**M. FALCO :**

On avance beaucoup sur ce sujet. Le projet est lancé. On ne va pas tarder à attribuer la maîtrise d'œuvre. La base nautique est lancée. Cela fait partie de notre projet. On a été élu en 2020, je l'ai mise dans le projet municipal.

**Mme LAVALETTE :**

C'était au mandat d'avant.

**M. FALCO** :

Je vous parle de 2020. Nous l'avons mise dans notre projet municipal. On est en 2022 et le projet est lancé. On ne pourra pas tout faire dans les deux ans, mais dans les six ans, elle sera faite.

**Mme LAVALETTE** :

On ne le vote pas, ce projet ?

**M. FALCO** :

C'est la Métropole qui s'occupe de la base nautique. Vous le voterez à la Métropole.

**Mme LAVALETTE** :

Non, vous le savez bien.

**M. FALCO** :

Vous avez un représentant. C'est la Métropole, c'est la raison pour laquelle vous ne voyez pas le dossier au Conseil Municipal. C'est un dossier métropolitain qui sera financé par la Métropole, d'ailleurs.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 21.3.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

**21.3.02**

**Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme**

**M. FALCO** :

Erick.

**M. MASCARO** :

C'est une délibération de demandes d'autorisation d'urbanisme pour faire des aménagements de proximité. Pour ce faire, on a cinq locaux que l'on démolit :

- Le premier est le local associatif situé à la place Keraudren, actuellement inoccupé. La démolition du local permettra l'extension de l'espace public et du parc à chiens situé à proximité.
- La Maison de tous se situe avant le pont de Saint-Jean du Var, lorsqu'on va dans le sens Saint-Jean du Var/Brunet. La démolition du bâtiment fera place à un parking de proximité.

- Le local associatif Toulon Var Natation, rue Léon Reboul, fera l'objet d'un parking pour deux roues.
- L'église de la Sainte Résurrection sera aussi un parking de proximité, au 97, Rue centrale.
- Et l'Eglise Biblique Baptiste, au chemin du Pont de Bois, sera aussi un parking de proximité.

**M. FALCO** :

Ce sont tous des travaux de proximité, ô combien importants et essentiels dans les quartiers.

Qui est favorable ?

Oh pardon !

**M. LEROY** :

Merci, Monsieur le Maire. Je reviens à avant, parce que je n'ai pas réussi à prendre la parole. Je conseille à mes collègues sur ma gauche, mais à l'extrême droite, de relire « Honni soit qui mal y pense », parce que la langue française est une langue qui évolue. Les mots ont passé leur temps à traverser le *channel* entre la France et l'Angleterre, et à faire de nombreux allers et retours. C'est normal qu'on utilise maintenant quelques mots anglais, et les Anglais vont utiliser des mots français.

**M. FALCO** :

On est pour l'Europe, mais l'Angleterre est sortie.

**M. LEROY** :

La délibération actuelle fait une fois de plus le bonheur du « tout voiture ». Il paraît que cinq locaux associatifs ou culturels vont être détruits, parce qu'ils sont vétustes. Mais quand je vois les années d'attente des associations qui ont été délogées pour trouver un local, je pense que ces terrains pourraient être utilisés pour réhabiliter des locaux pour nos associations, ou peut-être aussi faire des espaces arborés. Des parkings avec un revêtement de sol imperméable, cela me semble aller à l'encontre des progrès urbanistiques attendus par rapport aux problèmes d'inondations et de sécheresse, problèmes qui n'iront qu'en augmentant dans les années à venir.

**M. FALCO** :

On vous écoute. Laurent, tu voulais intervenir ?

**M. BONNET** :

Pour prendre l'exemple de Toulon Var Natation, je vous le dis si vous n'y êtes pas allés, ils n'y sont plus du tout. Ce sont des locaux qui ne sont pas abandonnés, mais les gens ne sont plus là, ou plus affectés. On l'appelle « Toulon », parce que c'est le nom qui lui avait été donné, mais ils ne sont plus là, leur siège est ailleurs. Si vous interrogez les dirigeants de l'association, ils ne savent même plus que cela existe.



**M. KOUTSEFF :**

Monsieur le Maire, afin d'apaiser les débats, sur l'église de la Sainte Résurrection, l'église orthodoxe...

**M. FALCO :**

Je vous en ai parlé.

**M. KOUTSEFF :**

Oui. C'était juste pour vous dire que cette église qui va être démolie était le lieu de la communauté orthodoxe depuis 1975.

**M. FALCO :**

On vous a répondu. Finalement, cela ne sert à rien que l'on vous réponde. Monsieur MEONI vous a répondu, Madame LEVY vous a répondu, et je vous ai répondu, mais vous reposez la question pour alourdir encore les débats en Conseil Municipal.

Je vous ai dit qu'on allait prendre en compte l'église orthodoxe, et que si elle partait, pour un dossier d'intérêt général, de là où elle est, on allait les aider à se réimplanter ailleurs. C'est tout.

**M. KOUTSEFF :**

C'était pour porter à l'attention des Toulonnais que c'était une page de l'église orthodoxe qui se tournait à Toulon, de cette communauté russe qui était arrivée en 1925. Maurice ARRECKX avait donné ce local, et, depuis toujours, la communauté vivait là. J'ai su, *via* vos services – c'est ce que je voulais souligner –, qu'un lieu allait être proposé à cette communauté, et que le suivi serait fait pour pouvoir les reloger.

**M. FALCO :**

C'est Madame LEVY qui a la charge de ce dossier. C'est un dossier qui n'est pas toujours simple, parce que la communauté n'est pas toujours d'accord. C'est très difficile.

**M. KOUTSEFF :**

Du coup, quelle est la délégation de Madame LEVY sur ce sujet ?

**M. FALCO :**

Elle a la délégation du foncier sur la Ville et de l'immobilier.

**M. NAVARRANNE :**

Elle va avoir la délégation après les élections législatives. Elle n'a aucune délégation depuis quelques années.

**M. FALCO :**

Elle est conseillère municipale, elle a tout à fait le droit de s'occuper d'un dossier en sa qualité de conseillère municipale. Après, elle le fait voter par un adjoint. Nous travaillons en équipe. Madame LEVY est une élue de la municipalité. Chacun reste à sa place, mais chacun travaille. Madame LEVY est chargée d'écouter – elle a le droit – la communauté orthodoxe, de proposer des solutions à la majorité municipale qui se réunit tous les lundis, sans vous – oui, on travaille sans vous –, et qui prend les décisions après. C'est le Maire qui prendra la décision, personne d'autre. C'est la pyramide.

Je peux mettre aux voix la dernière délibération ?

Je vous promets qu'il n'y aura plus de Conseil Municipal, puisque le prochain sera après le deuxième tour des élections législatives. On sera beaucoup plus apaisé. Peut-être que certains auront des titres nouveaux. Je respecterai, bien sûr, l'ordre des choses.

**M. NAVARRANNE :**

On va en voir disparaître certains du fait du cumul des mandats, forcément.

**M. FALCO :**

Vous avez déjà le résultat. Je vous assure que le Maire restera là. Vous avez déjà une réponse. Il a toujours privilégié la Ville de Toulon.

**M. NAVARRANNE :**

Monsieur CHENEVARD ne pourra pas, comme moi, rester ici, si on est élus.

**M. FALCO :**

Vous ferez des choix.

**M. NAVARRANNE :**

Il va y avoir la complexité. Restez conseiller municipal et donc Adjoint au Maire, Monsieur CHENEVARD, c'est tout le souhait que je vous fais.

**M. CHENEVARD :**

Excusez-moi, je n'ai pas entendu ce que vous disiez, mais je constate quand même que vous avez l'impression de connaître déjà le résultat des élections.

**M. FALCO** :

Allez, je lève la séance. Je fais voter, d'abord.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Je vous en remercie.

*– M. le Maire procède au vote –*

**L'article 21.3.02 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**ABSTENTION** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**CONTRE** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**M. FALCO** :

Je lève la séance.

**CLOTURE DE LA SEANCE**

*– La séance est levée à 11 H 05 –*

---oooOOOooo---